



2025 SUPPLÉMENT DE DONNÉES INDEX GRI ET SASB

Engagement responsable



À PROPOS DU PRÉSENT RAPPORT

La transparence dans la présentation des rapports s'inscrit dans notre engagement à faire preuve d'ouverture concernant nos activités et à communiquer nos progrès de façon ciblée, claire et comparable.

TABLE DES MATIÈRES

NOS PRIORITÉS	02
PROGRÈS EN REGARD DE NOS AMBITIONS	03
PLAN D'ACTION POUR LA RÉCONCILIATION AVEC LES PEUPLES AUTOCHTONES (« PARPA ») DU CN AU CANADA	04
TABLEAUX DE DONNÉES	05
À propos du CN	05
Environnement	06
Sécurité	09
Personnel	11
Collectivité	16
Gouvernance	17
INDEX GRI	18
INDEX SASB	22
PERSONNE-RESSOURCE	23

Notre approche et champ d'application

Nous publions normalement notre rapport sur le développement durable intitulé *Engagement responsable* tous les deux ans. En 2025, nous avons publié notre dixième rapport complet sur le développement durable. Chaque année, nous publions le supplément de données pour divulguer les indicateurs de rendement clés du CN et les progrès réalisés vers nos objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance. Tous les rapports sur le développement durable peuvent être consultés : www.cn.ca/fr/engagement-responsable.

Les renseignements fournis dans le présent rapport portent sur nos activités au Canada et aux États-Unis pour les années civiles 2022 à 2025, à moins d'indication contraire. Les données divulguées dans le présent rapport ont été arrondies aux fins de présentation. Les calculs de ce supplément étaient fondés sur des données réelles et peuvent sembler incohérents en raison de l'arrondissement. Tous les renseignements financiers présentés dans le présent document sont exprimés en dollars canadiens et établis en fonction des principes comptables généralement reconnus (PCGR) des États-Unis, sauf indication contraire.

Normes en matière de présentation de rapports

Le présent rapport a été préparé conformément aux normes de la Global Reporting Initiative (GRI). La GRI est un organisme indépendant qui fournit un cadre standard de présentation de rapports en matière de développement durable pour l'ensemble des entreprises et des secteurs industriels, ce qui facilite la comparabilité. Le présent rapport a également été préparé conformément à la norme comptable sur le développement durable du transport ferroviaire élaborée par le Sustainability Accounting Standards Board (SASB). Le SASB informe les entreprises et les investisseurs de l'incidence financière du développement durable.

Un index présentant l'état de notre conformité aux exigences de déclaration selon les normes de la GRI et du SASB se trouve à la fin de ce rapport. Nous fournissons aussi de l'information à divers organismes qui évaluent notre performance en développement durable, notamment au CDP et à S&P Global.

Vérification externe

Nous sommes déterminés à améliorer notre présentation des rapports en matière de développement durable et nous croyons qu'une vérification indépendante mène à la qualité et à l'amélioration des processus. Nous préparons également un rapport distinct sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) sur lequel nous obtenons une assurance limitée. Notre Rapport sur les émissions de GES de 2025 se trouve sur notre site Web à l'adresse suivante : www.cn.ca/fr/engagement-responsable.

Plan d'action pour la réconciliation avec les peuples autochtones du CN au Canada

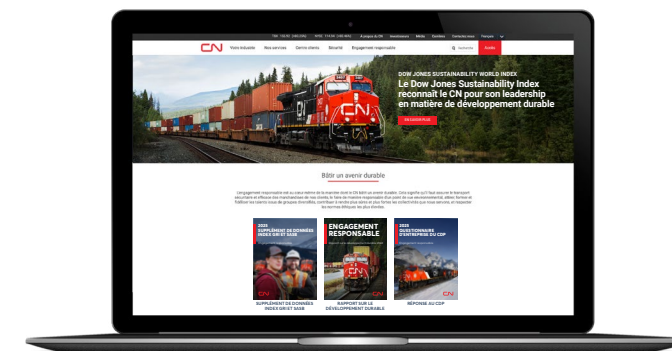
Lancé en novembre 2024, le Plan d'action pour la réconciliation avec les peuples autochtones (PARPA) reflète l'engagement du CN à l'égard de l'apprentissage continu, de la prise de mesures significatives et du progrès pérennes. Il constitue le fondement solide de changements positifs et durables, en guidant la Compagnie dans ses efforts visant à soutenir, à honorer, à respecter les communautés autochtones dans l'ensemble de son réseau au Canada.

Au début de 2026, le CN a publié son premier rapport annuel sur le PARPA, réaffirmant son engagement à favoriser la transparence et la responsabilité, ainsi qu'à faire progresser la réconciliation par des actions mesurables dans l'ensemble de son réseau. Un résumé des 16 engagements du Plan et de l'avancement à ce jour se trouve à la [page 4](#) de ce rapport.

POUR EN SAVOIR PLUS

Notre site Web *Engagement responsable* offre un accès en ligne à l'ensemble de nos rapports sur le développement durable, y compris les publications les plus récentes de nos rapports : Rapport sur le développement durable, Supplément de données, Réponse au CDP avec Indice GIFCC, et Plan d'action du CN pour la réconciliation avec les peuples autochtones.

www.cn.ca/fr/engagement-responsable



MESURER LES SUJETS PRIORITAIRES DU CN

À la suite de l'achèvement de l'évaluation de l'importance relative de 2025, le CN a examiné les indicateurs utilisés pour rendre compte de notre performance en développement durable afin de mieux les harmoniser avec la liste mise à jour des sujets. Les indicateurs présentés dans le présent Supplément de données reflètent cette évaluation. Certains indicateurs ont été ajoutés, retirés ou repositionnés afin d'améliorer la clarté, la comparabilité et les liens entre nos divulgations.

Sujets prioritaires en matière de développement durable du CN

- Culture et gestion de la sécurité
- Service à la clientèle
- Changements climatiques
- Gestion environnementale
- Gestion du capital humain
- Engagement auprès des intervenants
- Relations avec les Autochtones
- Intégrité et gouvernance
- Cybersécurité et gestion des données
- Cadre réglementaire

Le processus de priorisation utilisé pour les sujets de développement durable diffère de celui que nous appliquons à la matérialité dans le cadre des exigences de divulgation prévues par les lois sur les valeurs mobilières ou les normes comptables applicables. Veuillez consulter les énoncés prospectifs à la [page 23](#).

↓ Pour en savoir plus sur les sujets prioritaires du CN, téléchargez le [Rapport sur le développement durable 2024](#) de CN

Harmoniser nos indicateurs

Indicateurs	Commentaire
AJOUTÉS	
<ul style="list-style-type: none"> • Produits marchandises 	Ajouté afin de fournir des renseignements contextuels sur la performance commerciale du CN et d'appuyer une vision plus complète de la Compagnie.
<ul style="list-style-type: none"> • Cas de non-conformité et incidents environnementaux importants où des sanctions non financières ont été imposées 	Ajouté afin de ventiler davantage l'information sur la conformité environnementale et d'améliorer la transparence concernant d'importantes mesures d'application sans sanctions pécuniaires pertinentes pour le CN.
Indicateurs liés au programme Cheminots du CN dans la collectivité, notamment : <ul style="list-style-type: none"> • Organismes soutenus par les cheminots du CN • Heures de bénévolat • Dons de l'entreprise 	Ajoutés afin d'accroître la transparence à l'égard des principaux programmes d'investissement communautaire du CN, en mettant l'accent sur des activités et des résultats mesurables.
<ul style="list-style-type: none"> • Taux de présence moyen du Conseil • Durée moyenne des années de service du Conseil • Âge moyen du Conseil • Indépendance du Conseil 	Ajoutés dans le cadre de la nouvelle section Gouvernance afin d'accroître la transparence concernant la composition du Conseil d'administration du CN et les processus de gouvernance pertinents.
<ul style="list-style-type: none"> • Interactions avec la Ligne de renseignements généraux du CN 	Ajouté afin d'offrir une meilleure visibilité sur l'engagement du CN auprès des collectivités et des parties prenantes au moyen de canaux officiels de rétroaction et de demandes de renseignements.
RETIRÉS	
<ul style="list-style-type: none"> • Économie liée au rendement du carburant des locomotives 	Retiré afin d'améliorer la comparabilité et la cohérence de l'information sur le rendement, puisque les résultats peuvent être fortement influencés par des facteurs externes indépendants de la volonté du CN.
Méthodes d'élimination – déchets dangereux produits : <ul style="list-style-type: none"> • Injection en puits profond • Évacuation de l'eau • Stockage dans des cavernes • Mélange de carburants résiduels 	Retiré en raison de la pertinence limitée pour les activités actuelles du CN, afin de présenter les données sur les déchets de manière plus ciblée et utile à la prise de décision.
Méthodes d'élimination – déchets non dangereux produits : <ul style="list-style-type: none"> • Évacuation de l'eau • Stockage dans des cavernes • Mélange de carburants résiduels 	Retiré en raison de la pertinence limitée pour les activités actuelles du CN, afin de présenter les données sur les déchets de manière plus ciblée et utile à la prise de décision.
<ul style="list-style-type: none"> • Valeur économique distribuée et ses sous-catégories • Valeur économique non distribuée 	Retiré afin d'éviter la duplication avec les informations financières accessibles au public.
<ul style="list-style-type: none"> • Coût lié au bénévolat du personnel pendant les heures de travail rémunéré • Coût lié aux frais indirects de gestion des programmes d'investissement communautaire 	Retiré et remplacé par des indicateurs qui reflètent mieux l'ampleur et la nature des activités d'investissement communautaire du CN.

PROGRÈS EN REGARD DE NOS AMBITIONS

Domaine	Thème	Objectif	Rendement en 2025	Progression totale vers l'objectif
Environnement	Émissions de GES ^{a)}	Carboneutralité Émissions de GES sur l'ensemble de la chaîne de valeur d'ici 2050 : une réduction absolue des émissions de GES des domaines 1, 2 et 3 de 90 % d'ici 2050 par rapport à 2019 ^{b)}	Réduction de nos émissions totales absolues de GES des domaines 1, 2 et 3 d'environ 3 % par rapport à 2024 ^{c)}	23,7 %
		43 % Réduction de l'intensité des émissions de GES des domaines 1 et 2 d'ici 2030 par rapport à 2019 ^{b), c)}	Réduction de l'intensité de nos émissions de GES des domaines 1 et 2 d'environ 2 % par rapport à 2024	31,5 %
		40 % Réduction de l'intensité des émissions de GES du domaine 3 pour les activités liées au carburant et à l'énergie d'ici 2030, par rapport à 2019 ^{b), d)}	Réduction de l'intensité de nos émissions de GES du domaine 3 liées aux activités de carburant et d'énergie d'environ 1 % par rapport à 2024	46,4 %
	Déchets	95 % Déchets détournés des décharges chaque année	Nous avons détourné environ 95% de nos déchets des décharges	100 %
	Biodiversité	3 millions Arbres plantés sur notre réseau d'ici 2030 ^{e)}	Nous avons planté environ 200 000 arbres pour un total de 2,8 millions d'arbres depuis 2012	94 %
Sécurité	Sécurité personnelle	55 % Réduction du taux de fréquence des blessures corporelles (par 200 000 heures-personnes) d'ici 2030 par rapport à 2019	Taux de fréquence des blessures de 0,96 (par 200 000 heures-personnes), une amélioration de près de 10 % par rapport à 2024 ^{f)}	93 %
	Sécurité opérationnelle	45 % Réduction du taux d'accidents (par million de trains-milles) d'ici 2030 par rapport à 2019	Taux d'accidents de 1,84 (par million de train-milles), une augmentation de 9 % par rapport à 2024 ^{f)}	39 %
Personnel	Cadres dirigeants	35 % Femmes au sein de l'équipe de cadres dirigeants d'ici 2027 (postes de vice-présidence et d'un échelon supérieur) ^{g)}	9 des 26 membres de l'équipe de cadres dirigeants (35 %) s'identifient comme des femmes ^{h)}	100 %
Gouvernance	Conseil d'administration	Au moins 40 % Administrateurs indépendants représentés par chacun des hommes et des femmes ^{g)}	6 des 11 administrateurs indépendants (55 %) s'identifient comme des femmes ^{h)}	100 %
		Au moins 2 Administrateurs indépendants proviennent de groupes sous-représentés, sans égard au genre ^{g)}	2 des 11 administrateurs indépendants (18 %) s'identifient comme membres de minorités visibles ^{h)}	100 %

a) Le cheminement du CN vers la carboneutralité et d'autres cibles de réduction des émissions de GES pourrait ne pas être linéaire alors que nous faisons la transition vers un avenir à faibles émissions de carbone. Le CN fait le point sur les progrès vers l'atteinte de ses cibles d'émissions dans le Plan d'action climatique, qui est inclus dans la circulaire de sollicitation de procurations, qui est mis à jour chaque année.

b) La limite cible comprend les émissions et les absorptions liées aux terres provenant des matières premières bioénergétiques.

c) Dans le cadre de l'ancien modèle d'engagement de l'initiative Science-Based Targets (SBTi), un sous-ensemble d'entreprises s'est engagé à établir des objectifs à court terme fondés sur la climatologie, alignés sur une température bien inférieure à 2 °C au cours d'une période intérimaire, dans le cadre de leur engagement plus général de carboneutralité. Il y a un délai strictement imposé à ces entreprises pour porter leur ambition à 1,5 °C pour leurs objectifs à court terme dans un délai maximum de cinq ans à compter de la validation des objectifs à court terme. À ce stade, on s'attend à ce qu'ils décarbonisent conformément à leurs objectifs à long terme fondés sur la climatologie et alignés sur 1,5 °C.

d) Le CN s'engage à réduire les émissions de gaz à effet de serre du domaine 3 attribuables à la consommation d'énergie et de carburant des parcs de locomotives, de camions et de navires de 40 % par tonnes brutes-milles d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2019. Le CN s'engage également à réduire toutes les autres émissions absolues de gaz à effet de serre du domaine 3 attribuables à la consommation d'énergie et de carburant de 27,5 % d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2019.

e) Comme les arbres et les arbustes sont plantés ensemble, le nombre d'arbres plantés rapporté peut inclure des arbustes.

f) Les statistiques de sécurité sont fondées sur des données estimées et continuent d'être retraitées à mesure que les données réelles s'établissent. Selon les critères de divulgation de la Federal Railroad Administration (FRA).

g) Les données divulguées proviennent de renseignements autodéclarés fournis par les administrateurs et les cadres dirigeants. Conformément à la législation sur la protection des renseignements personnels, ces renseignements ont été recueillis sur une base volontaire, et lorsqu'une personne donnée a choisi de ne pas répondre, le CN n'a fait aucune supposition et n'a pas attribué de données à cette personne.

h) Les données concernant la représentation des groupes sous-représentés dans les postes de cadres dirigeants et au sein du conseil d'administration sont fournies en date du 9 mars 2026.

PLAN D'ACTION DU CN POUR LA RÉCONCILIATION AVEC LES PEUPLES AUTOCHTONES

Engagements 2025–2027

Le Plan d'action du CN pour la réconciliation avec les peuples autochtones (PARPA) s'inscrit dans notre engagement à renforcer les liens avec les communautés autochtones, à favoriser des relations mutuellement bénéfiques et à créer des occasions de collaboration significative sur le chemin vers une réconciliation authentique. Le PARPA du CN présente des étapes concrètes, des objectifs mesurables et une vision claire pour guider l'entreprise dans son parcours de réconciliation au cours des trois prochaines années, au Canada. Le plan est structuré autour de cinq piliers et comprend 16 engagements et un total de 45 actions. Pour en savoir plus, téléchargez le [Plan d'action du CN pour la réconciliation avec les peuples autochtones 2025-2027](#).



Pilier	Engagement	Pilier	Engagement
Sensibilisation culturelle et engagement du personnel 	Améliorer les programmes de formation sur la sensibilisation culturelle afin de garantir une formation efficace pour l'ensemble de l'entreprise.	Engagement et relations communautaires 	Identifier des terres pouvant potentiellement être restituées aux communautés des Premières Nations.
	Développer une stratégie de communication annuelle à l'échelle de l'entreprise sur la sensibilisation aux cultures autochtones pour transmettre efficacement ces informations aux membres du personnel.		Améliorer les communications externes en mettant à jour la page Web des Relations avec les Autochtones.
	Intégrer de manière significative des éléments culturels autochtones dans les espaces de travail et les activités du CN afin de sensibiliser le personnel et de favoriser le respect des cultures autochtones.		Mettre en place un processus officiel permettant aux communautés autochtones de transmettre leurs griefs par différents moyens.
Personnel et emploi 	Développer une stratégie pluriannuelle à l'échelle de l'entreprise pour attirer et retenir les membres du personnel autochtones, et assurer leur croissance professionnelle.	Protection de l'environnement, sécurité et développement durable 	Accroître, renforcer et diversifier le programme d'investissements communautaires du CN.
	Soutenir l'attraction et l'embauche de talents autochtones au moyen d'un recrutement ciblé.		Reconnaître l'importance de l'environnement sur le bien-être social, culturel et économique des Autochtones et travailler à protéger l'environnement où le CN exerce ses activités.
	Augmenter la formation et la rétention des membres du personnel autochtones en offrant des opportunités de développement de carrière au CN.		Promouvoir la sécurité ferroviaire pour les communautés et augmenter la capacité des premiers répondants par l'éducation et la formation.
Réconciliation économique 	Soutenir la réconciliation économique et améliorer les avantages pour les communautés autochtones.	MESURER LES PROGRÈS	Impliquer les Autochtones à la stratégie de développement durable du CN, en offrant des opportunités d'échange d'information et de commentaires.
	Investir dans la croissance et le développement des communautés et des entreprises autochtones afin de promouvoir des opportunités durables et mutuellement avantageuses.		<p>En 2025, le CN a réalisé 20 des 24 mesures prévues pour réalisation dans son PARPA, deux ayant été reportées à 2026 et deux autres cibles ayant été réajustées en fonction des leçons apprises et des conditions économiques. Le CN a également réalisé, en avance sur l'échéancier, deux mesures initialement prévues pour 2026 et 2027. Ces avancées soulignent que la réconciliation est un cheminement continu qui exige écoute, adaptabilité et un engagement envers la responsabilité.</p> <p>↓ Pour en savoir plus, téléchargez le Rapport annuel 2025 complet du PARPA</p>
	Faire connaître la stratégie du CN visant à soutenir la réconciliation économique avec les Autochtones.		

TABLEAUX DE DONNÉES

+ Indicateur ajouté ↔ Indicateur repositionné

Les données qui suivent s'appliquent au CN et à ses filiales, à moins d'indication contraire. Les filiales principales du CN sont énumérées à la page 3 de la Notice annuelle 2025 du CN, qui est disponible sur notre site Web à l'adresse suivante : www.cn.ca/fr/investisseurs/depots-reglementaires.

Données	Unité de mesure	Exercice terminé le 31 décembre	2025	2024	2023	2022	GRI	SASB
À PROPOS DU CN								
MESURES DES ACTIVITÉS								
+ Produits marchandises	M\$		16 681	16 395	16 236	16 569	201-1	-
↔ Charges d'exploitation	M\$		10 717	10 799	10 231	10 267	201-1	-
Wagons complets transportés	Milliers		5 458	5 390	5 436	5 697	201-1	000.A
Unités intermodales transportées ^{a)}	Milliers		2 234	2 115	2 078	2 450	201-1	000.B
Milles de parcours (Canada et États-Unis, à la fin de l'exercice)	Nombre		18 900	18 800	18 800	18 600	201-1	000.C
Tonnes-milles commerciales (TMC) ^{b)}	Millions		238 159	235 538	232 614	235 788	201-1	000.D
Tonnes-milles brutes (TMB) ^{c)}	Millions		463 002	457 694	452 043	463 710	201-1	-

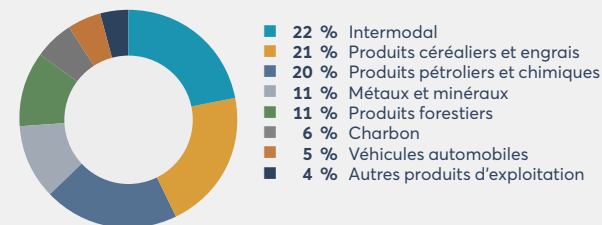
- a) Les unités intermodales transportées constituent un sous-ensemble des wagons complets transportés.
- b) Les TMC correspondent au mouvement commercial d'une tonne de marchandises sur une distance d'un mille. Les TMC sont calculées en multipliant le poids des envois en tonnes (ou le contenu en tonnes des wagons complets) par la distance parcourue en milles par ces envois (ou par ces wagons complets) sur les lignes de chemin de fer de la Compagnie. Le poids à vide des wagons n'est pas inclus dans ce calcul.
- c) Les TMB correspondent au mouvement d'une tonne de marchandises ou de matériel sur une distance d'un mille. Les TMB sont calculées en multipliant le tonnage remorqué par la distance parcourue.

PROFIL DE L'ENTREPRISE

Le CN propulse l'économie, en acheminant annuellement en toute sécurité plus de 300 millions de tonnes de ressources naturelles, de produits manufacturés et de produits finis partout en Amérique du Nord pour ses clients. Grâce à son réseau ferroviaire de près de 20 000 milles et ses services de transport connexes, le CN relie les côtes est et ouest du Canada au Midwest américain et à la côte du golfe aux États-Unis, contribuant au commerce durable et à la prospérité des collectivités qu'il dessert depuis 1919.

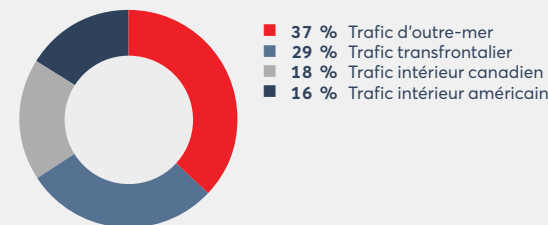
PRODUITS D'EXPLOITATION DES GROUPES COMMERCIAUX ¹⁾

(% des produits marchandises de 2025)



TRAFFIC PAR RÉGION GÉOGRAPHIQUE ¹⁾

(% du total des produits d'exploitation de 2025)



1) Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025. Des renseignements supplémentaires sur la performance de la Compagnie sont disponibles sur le site Web du CN au www.cn.ca, dans la section « Investisseurs ».
2) Net des sommes remboursées par les clients.

STATISTIQUES CLÉS POUR 2025 ¹⁾

>300M	17,3 G\$
TONNES DE MARCHANDISES ACHÉMINÉES	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION
3,3 G\$	23 839
DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ²⁾	MEMBRES DU PERSONNEL (à la fin de l'exercice)
18 900	7 ports principaux
MILLES DE PARCOURS	DESSERVIS EN AMÉRIQUE DU NORD

Données	Unité de mesure	Exercice terminé le 31 décembre	2025	2024	2023	2022	GRI	SASB
ENVIRONNEMENT								
ÉMISSIONS								
Total des émissions de GES (domaines 1 et 2)^{a)}	Tonnes métriques d'éq. CO ₂		4 810 229	4 924 798	5 062 617	5 138 329	-	110a.1
Total des émissions de GES directes (domaine 1) ^{b)}	Tonnes métriques d'éq. CO ₂		4 717 205	4 838 442	4 968 856	5 040 996	305-1	110a.1
Locomotives ^{c)}	Tonnes métriques d'éq. CO ₂		4 056 414	4 107 444	4 309 099	4 392 493	305-1	110a.1
Camions en service intermodal (CNTL et TransX)	Tonnes métriques d'éq. CO ₂		162 568	163 136	151 361	167 370	305-1	110a.1
Flotte de navires	Tonnes métriques d'éq. CO ₂		115 074	179 925	172 347	154 558	305-1	110a.1
Parc de véhicules de service ^{d)}	Tonnes métriques d'éq. CO ₂		94 388	100 107	96 200	70 831	305-1	110a.1
Matériel intermodal	Tonnes métriques d'éq. CO ₂		70 303	71 881	62 297	77 680	305-1	110a.1
Émissions de combustibles divers	Tonnes métriques d'éq. CO ₂		218 457	215 949	177 551	178 065	305-1	110a.1
Émissions de GES indirectes (domaine 2) ^{e)}	Tonnes métriques d'éq. CO ₂		93 024	86 356	93 762	97 333	305-2	-
Autres émissions de GES indirectes (domaine 3)^{f)}	Tonnes métriques d'éq. CO ₂		2 064 200	2 166 665	2 315 493	2 154 140	305-3	-
Intensité des émissions de GES								
Total de l'intensité des émissions des domaines 1 et 2 (par produits marchandises ferroviaires)	Tonnes métriques d'éq. CO ₂ par mille dollars de produits marchandises ferroviaires		0,29	0,30	0,31	0,31	305-4	-
Total de l'intensité des émissions des domaines 1 et 2 (par membre du personnel)	Tonnes métriques d'éq. CO ₂ par membre du personnel		202	200	203	214	305-4	-
Impact du service								
Intensité des émissions du transport ferroviaire	Tonnes métriques d'éq. CO ₂ par million de TMB		8,76	8,97	9,53	9,47	-	110a.1
Intensité des émissions du transport routier (CNTL et TransX)	Tonnes métriques d'éq. CO ₂ par mille kilomètres parcourus		1,08	1,07	1,08	1,11	-	110a.1
Intensité des émissions de la flotte de navires	Tonnes métriques d'éq. CO ₂ par million de tonnes-milles nettes		16,63	18,30	17,65	17,11	-	110a.1
MESURES CIBLES D'ÉMISSIONS FONDÉES SUR LA CLIMATOLOGIE								
Émissions de GES dans toute la chaîne de valeur (pour la cible de carboneutralité)^{g)}	Tonnes métriques d'éq. CO ₂		6 874 429	7 091 464	7 378 111	7 292 469	-	110a.2
Progrès vers l'objectif	Progression totale en %		23,7	20,9	17,3	N/A	-	110a.2
Intensité des émissions de GES des domaines 1 et 2^{h)}	Tonnes métriques d'éq. CO ₂ par million de TMB		10,02	10,25	10,67	10,60	-	110a.2
Progrès vers l'objectif ⁱ⁾	Progression totale en %		31,5	27,0	18,6	20,1	-	110a.2
Intensité des émissions de GES du domaine 3 (provenant des activités liées au carburant et à l'énergie)^{j)}	Tonnes métriques d'éq. CO ₂ par million de TMB		2,94	2,97	3,16	3,16	-	110a.2
Progrès vers l'objectif ^{k)}	Progression totale en %		46,4	44,2	30,8	31,2	-	110a.2
Intensité des émissions de GES du domaine 3 (provenant du parc de locomotives, de camions et de navires)	Tonnes métriques d'éq. CO ₂ par million de TMB		2,81	2,83	3,03	3,01	-	110a.2
Progrès vers l'objectif	Progression totale en %		47,8	45,8	31,9	32,9	-	110a.2
Émissions de GES du domaine 3 (provenant de véhicules de service, l'intermodal et de carburants divers)	Tonnes métriques d'éq. CO ₂		63 023	64 415	64 274	69 896	-	110a.2
Progrès vers l'objectif	Progression totale en %		31,3	23,9	24,7	-5,0	-	110a.2

Données	Unité de mesure	Exercice terminé le 31 décembre	2025	2024	2023	2022	GRI	SASB
ENVIRONNEMENT								
ÉNERGIE								
Consommation directe et indirecte totale de l'énergie au sein de l'entreprise^{l)}	Mégawatt-heures		19 434 674	19 587 772	19 096 653	19 339 175	302-1	-
Consommation directe totale d'énergie	Mégawatt-heures		19 022 556	19 200 604	18 701 703	18 934 569	302-1	-
Diesel (utilisé pour les locomotives)	Mégawatt-heures		16 143 402	16 052 807	15 899 227	16 181 762	302-1	110a.3
Diesel (autre)	Mégawatt-heures		1 693 123	1 943 125	1 803 715	1 888 757	302-1	110a.3
Gaz naturel	Mégawatt-heures		799 530	835 526	625 396	542 621	302-1	110a.3
Autres carburants (propane, essence, kérosène, pétrole de chauffage, mazout, GPL)	Mégawatt-heures		386 501	369 145	373 365	321 430	302-1	110a.3
Consommation indirecte totale d'énergie – électricité	Mégawatt-heures		412 118	387 168	394 950	404 606	302-1	-
Consommation totale d'énergie renouvelable^{l)m)}	Mégawatt-heures		1 929 638	1 613 738	631 783	628 171	302-1	110a.3
Consommation totale d'énergie non renouvelable	Mégawatt-heures		17 505 036	17 974 034	18 464 869	18 711 004	302-1	-
Rendement du carburant des locomotives	Gallons US de carburant de locomotive consommés par 1 000 TMB		0,873	0,876	0,874	0,867	302-3	-
AUTRES ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUESⁿ⁾								
Oxyde d'azote (NO_x)	Kilotonnes		46,09	45,92	45,71	47,76	305-7	120a.1
Dioxyde de soufre (SO_x)	Kilotonnes		0,29	1,03	1,03	1,03	305-7	120a.1
Particules en suspension	Kilotonnes		0,91	0,98	0,98	1,01	305-7	120a.1
Hydrocarbures	Kilotonnes		1,88	1,87	1,85	1,97	305-7	120a.1
Monoxyde de carbone	Kilotonnes		11,11	11,06	11,00	11,22	305-7	120a.1
EFFLUENTS ET DÉCHETS								
Poids total des déchets produits^{o)}	Tonnes métriques		282 608	295 380	294 244	265 549	306-3	-
Total de déchets dangereux produits	Tonnes métriques		802	862	776	529	306-3	-
Méthodes d'élimination								
Recyclage	Tonnes métriques		757	798	704	433	306-4	-
Récupération pour énergie	Tonnes métriques		25	17	28	31	306-4	-
Incinération (sans valorisation énergétique)	Tonnes métriques		1	12	12	11	306-5	-
Envoi à la décharge	Tonnes métriques		8	25	20	18	306-5	-
Traitement	Tonnes métriques		11	9	12	36	306-4	-
Total de déchets non dangereux produits	Tonnes métriques		281 806	294 518	293 468	265 020	306-3	-
Méthodes d'élimination								
Recyclage	Tonnes métriques		162 239	152 735	166 148	139 212	306-4	-
Récupération pour énergie	Tonnes métriques		101 328	119 675	99 913	100 299	306-4	-
Incinération (sans valorisation énergétique)	Tonnes métriques		0	4	35	15	306-5	-
Injection en puits profond	Tonnes métriques		2 089	1 812	317	283	306-5	-
Envoi à la décharge	Tonnes métriques		11 283	13 861	18 128	14 929	306-5	-
Traitement	Tonnes métriques		4 867	6 431	8 927	10 282	306-4	-
EAU								
Consommation d'eau à partir de sources municipales^{p)}	Millions de litres		2 566	2 215	1 906	2 201	303-5	-

Données	Unité de mesure	Exercice terminé le 31 décembre	2025	2024	2023	2022	GRI	SASB
ENVIRONNEMENT								
GESTION ENVIRONNEMENTALE								
Montants consacrés à l'évaluation et à la restauration des terrains	M\$		29	19	19	26	-	-
Cas de non-conformité et incidents environnementaux importants								
+ Incidents où des sanctions non financières ont été imposées ^{a) 1)}	Nombre		0	1	0	0	2-27	-
Incidents où des amendes ont été imposées ^{a) 5)}	Nombre		0	2	0	0	2-27	-
Valeur monétaire des amendes encourues ⁵⁾	M\$		0	8	0	0	2-27	-
Passif environnemental accumulé à la fin de l'exercice ⁴⁾	M\$		64	56	58	59	2-27	-
DÉVERSEMENTS IMPORTANTS								
↔ Déversements importants ⁴⁾	Nombre		1	1	2	8	306-3	-

- a) Les données sur les émissions de GES, domaines 1 et 2, sont regroupées selon une approche de contrôle opérationnel.
- b) Les émissions de GES du domaine 1 comprennent les émissions ferroviaires et non ferroviaires. Le Protocole sur les gaz à effet de serre (GES) a été appliqué. Nous avons mesuré le dioxyde de carbone, le méthane, et les oxydes d'azote en utilisant les facteurs d'émissions et les potentiels de réchauffement de la planète tirés respectivement du Rapport d'inventaire national (1990-2023) d'Environnement et Changement climatique Canada et du Sixième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Les émissions du domaine 1 excluent les émissions directes de dioxyde de carbone provenant de l'utilisation de biocarburants, lesquelles sont déclarées séparément (via le CDP), conformément aux recommandations du Protocole GES.
- c) À partir de 2024, une nouvelle méthodologie pour le carburant des locomotives a été mise en œuvre où le CN a utilisé les volumes de biocarburants déclarés (c'est-à-dire les volumes de biodiesel et de diesel renouvelable), plutôt que d'estimer les volumes en fonction des taux de mélange réglementés de ces carburants. Cette nouvelle méthodologie n'a pas été appliquée aux années précédentes.
- d) À partir de 2023, des améliorations des données ont été apportées, ce qui a permis une représentation plus complète des types de carburant et des émissions associées pour le parc des véhicules de service.
- e) Nos émissions de GES du domaine 2 comprennent uniquement les émissions liées à l'électricité. Le Protocole GES a été utilisé pour calculer les émissions de GES du domaine 2, couvrant le dioxyde de carbone, le méthane, et l'oxyde nitreux. Les émissions du domaine 2 ont été calculées en utilisant une méthode basée sur la localisation. Le CN applique une approche hybride, utilisant à la fois les données de dépenses et de consommation. Les données de consommation (kWh) ont été utilisées pour plus de 200 des plus grands comptes de services publics du CN et puis multipliées par les facteurs d'émission du Rapport d'inventaire national d'Environnement et Changement climatique Canada et de la Base de données intégrée des émissions et des ressources de production (eGRID) de l'Environmental Protection Agency (EPA) des États-Unis pour déterminer les émissions en tonnes de CO₂e. Pour le reste des comptes, les données de dépenses ont d'abord été converties en consommation (kWh) en appliquant un taux de service public spécifique à CN (\$/kWh) par région (basé sur les moyennes des plus grands comptes du CN et les taux de service public disponibles publiquement). La consommation résultante (kWh) a ensuite été utilisée pour déterminer les émissions en tonnes de CO₂e, comme décrit ci-dessus.
- f) Nos émissions de GES du domaine 3 incluent les émissions provenant de la production de carburant (associées à nos locomotives, camions, navires, véhicules de service, matériel intermodal, et combustibles divers), des biens et services achetés, des biens d'équipement, des déplacements du personnel, des déchets générés par les opérations, des activités de transport et de distribution en amont et en aval. Les émissions ont été calculées en utilisant des facteurs d'émission standard multipliés par les niveaux d'activité ou les dépenses en dollars.
- g) La cible du CN de carboneutralité inclut les émissions des domaines 1, 2 et 3. La limite cible comprend les émissions et les absorptions liées aux terres provenant des matières premières bioénergétiques.
- h) Les émissions de GES correspondent au total des domaines 1 et 2. Les TMB comprennent les déplacements des trains, des camions, et des navires. Les TMB pour les camions et les navires sont estimées en fonction des chargements de camions et des tonnes-milles respectivement.
- i) Le CN a un objectif fondé sur la climatologie pour réduire de 43%, d'ici 2030, ses émissions des domaines 1 et 2 par million de TMB, l'année de base étant 2019. Dans le cadre de l'ancien modèle d'engagement de la SBTi (disponible entre juin 2019 et octobre 2021), un sous-ensemble d'entreprises s'est engagé à établir des objectifs à court terme fondés sur la climatologie, alignés sur des valeurs bien inférieures à 2 ° C sur une période intérimaire, dans le cadre de leur engagement plus large en faveur de la carboneutralité (Option 2 de la campagne Ambition commerciale pour 1,5 ° C). Il y a un délai strictement imposé à ces entreprises pour porter leur ambition à 1,5 ° C pour leurs objectifs à court terme dans un délai maximum de cinq ans à compter de la validation des objectifs à court terme. À ce stade, on s'attend à ce qu'ils décarbonisent conformément à leurs objectifs à long terme fondés sur la climatologie et alignés sur 1,5 ° C. La limite cible comprend les émissions et les absorptions liées aux terres provenant des matières premières bioénergétiques.
- j) Les émissions de GES du domaine 3 provenant des activités liées au carburant et à l'énergie sont basées sur les GTM (tonnes-milles brutes) pour le rail, le camionnage et les navires, avec des estimations pour le camionnage et les navires basées respectivement sur les données de chargements de camions et de tonnes-milles.
- k) Le CN s'engage à réduire de 40 % les émissions de GES du domaine 3 couvrant les activités liées au carburant, et à l'énergie des flottes de locomotives, de camions et de navires par tonne-mille brute d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2019. Le CN s'engage également à réduire de 27,5 % toutes les autres émissions absolues de GES du domaine 3 provenant des activités liées au carburant et à l'énergie d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2019.

- l) La consommation d'énergie désigne le carburant et l'électricité consommés par le CN. Les conversions en MWh des volumes de carburant sont fondées sur les facteurs de conversion de Ressources naturelles Canada et comprennent les volumes de carburant renouvelable (biocarburant).
- m) L'énergie renouvelable consommée comprend le biocarburant et l'électricité provenant de sources d'énergie à intensité carbonique faible, selon l'emplacement.
- n) La méthodologie de calcul des émissions Principaux contaminants atmosphériques (PCA) rapportées comme Autres Émissions pour la flotte de locomotives suit la méthodologie appliquée pour la surveillance des émissions de locomotives de l'Association des chemins de fer du Canada (RAC). Les émissions de PCA pour la flotte de camions sont calculées en utilisant des facteurs d'émission du modèle 2024 de gaz à effet de serre, d'émissions réglementées et de consommation d'énergie dans les transports (GREET) 2024 et d'un rapport de l'EPA des États-Unis (Émissions moyennes des camions lourds en service, octobre 2008). Les facteurs d'émission de la Société des architectes navals et des ingénieurs marins sont utilisés pour calculer les PCA pour la flotte maritime. Les PCA incluent les locomotives ferroviaires, les camions intermodaux (CNTL, TransX) et les navires (flotte des Grands Lacs). Les données de 2024 et 2023 ont été révisées afin de refléter les corrections apportées aux données des années antérieures.
- o) Le poids total des déchets générés comprend des matériaux tels que les traverses de chemin de fer, la ferraille, les batteries au plomb des locomotives, et les déchets générés par les opérations ferroviaires quotidiennes. Ces données, y compris les tonnages et les méthodes d'élimination, sont fournies par nos sous-traitants en élimination des déchets. Lorsque les données n'étaient pas disponibles, des estimations ont été faites sur la base des normes de l'industrie. Les définitions des déchets dangereux et non dangereux sont basées sur les réglementations fédérales, provinciales et étatiques, que nous évaluons au cas par cas.
- p) La consommation d'eau a été estimée à partir des données tirées des factures de services publics en appliquant le coût moyen de l'eau par mètre cube en Amérique du Nord. Compte tenu de la nature de nos activités, le CN ne consomme pas beaucoup d'eau.
- q) Le CN définit un incident important comme un incident qui répond à ses critères internes en matière d'impact environnemental, d'intervention réglementaire et d'efforts de remise en état requis. À compter de 2026, le CN a établi un nouveau périmètre de déclaration pour les cas de non-conformité et les incidents environnementaux importants, en appliquant un seuil de matérialité de 300 000 \$ US au titre des dépenses de remise en état ou de restauration.
- r) En 2024, le CN est intervenu à la suite d'un important affouillement à Bog Brook, en Nouvelle-Écosse, qui a nécessité une mobilisation réglementaire ainsi que des travaux de remise en état et de stabilisation du site. Bien qu'aucune amende ni pénalité financière n'ait été imposée, les dépenses de remise en état et de restauration ont dépassé le seuil de 300 000 \$ US et sont donc incluses selon cette définition.
- s) Les amendes déclarées se rapportent à des cas de non-conformité ou à des incidents environnementaux importants survenus au cours des années de déclaration précédentes, mais payés au cours de l'année civile présentée. En 2024, le CN a réglé deux accusations en vertu de la Loi sur les pêches relatives à deux déraillements survenus en 2015, qui ont entraîné le rejet d'une substance nocive dans des eaux fréquentées par des poissons, et a accepté de payer l'amende de 8 millions de dollars canadiens. En 2015, le CN a répondu à deux déraillements importants le long de sa subdivision de Ruel, dans le nord de l'Ontario. Le premier a eu lieu le 14 février dans une zone reculée près de Gladwick, en Ontario, et le second le 7 mars à Gogama, en Ontario. Le CN a mis en œuvre des plans d'intervention d'urgence et a mené des efforts de confinement et de restauration complets et efficaces pour atténuer les impacts environnementaux. Les travaux de restauration comprenaient la restauration de ruisseaux, de zones humides et d'habitats de poissons, ainsi que la revégétalisation avec des espèces indigènes.
- t) Le passif environnemental accumulé à la fin de l'exercice comprend le montant en dollars des amendes ou pénalités environnementales non payées par CN à la fin de la période de déclaration annuelle.
- u) Les déversements importants comprennent tous les incidents déclarés impliquant des employés ou des entrepreneurs du CN, qui entraînent le rejet non intentionnel de matières dangereuses (États-Unis), de marchandises dangereuses (Canada) ou de matières qui peuvent avoir des répercussions négatives sur l'environnement. Les déversements comprennent les événements impliquant un rejet accidentel, un déversement ou une fuite, un déraillement ou un incident de cour de triage ou de ligne principale, ou résultant de la défaillance d'un contenant. Les valeurs déclarées se limitent aux rejets importants lorsqu'une matière a été rejetée au-delà des seuils de déclaration réglementaires locaux.

Données	Unité de mesure	Exercice terminé le 31 décembre	2025	2024	2023	2022	GRI	SASB
SÉCURITÉ								
COMITÉS CONJOINTS PATRONAUX-SYNDICAUX : COMITÉS DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ (S ET S)								
Nombre de comités S et S patronaux-syndicaux ^{a)}	Nombre		81	77	78	72	403-4	-
Effectif représenté par les comités S et S conjoints ^{b)}	% du personnel total		89	89	88	88	403-4	-
ACCIDENTS DU TRAVAIL								
Taux total d'incidents déclarables (TRIR) ^{c) d)}	Taux		3,00	2,77	2,49	2,60	403-9	320a.1
Taux de fréquence des blessures – Méthodologie de la Federal Railroad Administration (FRA) ^{e)}	Taux		0,96	1,07	0,98	1,10	403-9	320a.1
Canada	Taux		0,87	1,08	0,95	1,07	403-9	320a.1
États-Unis	Taux		1,23	1,04	1,08	1,13	403-9	320a.1
Femmes ^{f)}	Taux		0,49	0,89	0,41	0,73	403-9	320a.1
Hommes ^{f)}	Taux		1,02	1,09	1,05	1,13	403-9	320a.1
Blessures chez les travailleurs contractuels ^{g)}	Nombre		11	19	17	26	403-9	320a.1
Taux de fréquence des blessures avec arrêt de travail – Méthodologie de la FRA ^{h)}	Taux		0,67	0,78	0,65	0,80	403-9	320a.1
Canada	Taux		0,51	0,74	0,57	0,72	403-9	320a.1
États-Unis	Taux		1,06	0,87	0,84	0,99	403-9	320a.1
Femmes ^{f)}	Taux		0,22	0,74	0,25	0,63	403-9	320a.1
Hommes ^{f)}	Taux		0,71	0,78	0,69	0,82	403-9	320a.1
DÉCÈS								
Personnel en service ⁱ⁾								
Canada	Nombre		0	1	1	0	403-9	320a.1
États-Unis	Nombre		0	0	1	0	403-9	320a.1
Femmes ^{f)}	Nombre		0	0	0	0	403-9	320a.1
Hommes ^{f)}	Nombre		0	1	2	0	403-9	320a.1
Taux de fréquence des accidents mortels ^{j)}	Taux		0,00	0,01	0,01	0,00	403-9	320a.1
Travailleurs contractuels								
Accidents mortels chez les travailleurs contractuels ^{k)}	Nombre		0	0	0	0	403-9	320a.1
ACCIDENTS DE TRAIN								
Accidents liés aux trains ^{l)}	Nombre		533	473	577	640	-	540a.1
Accidents de train – Méthodologie de la FRA ^{c) m)}	Nombre		130	120	125	142	-	540a.1
Taux de fréquence des accidents de train – Méthodologie de la FRA ^{c) n)}	Taux		1,84	1,69	1,80	2,10	-	540a.1
Accidents de train selon le Bureau de la sécurité des transports du Canada (BST) ^{c) o)}	Nombre		223	206	216	251	-	540a.1
Taux de fréquence des accidents de train selon le BST ^{c) o) p)}	Taux		4,38	4,05	4,40	5,30	-	540a.1
Accidents aux passages à niveau	Nombre		212	191	183	204	-	540a.1
Taux de fréquence des accidents aux passages à niveau ^{q)}	Taux		3,00	2,69	2,64	3,02	-	540a.1
Accidents liés aux intrusions	Nombre		69	65	75	62	-	540a.1
Taux de fréquence des accidents liés aux intrusions	Taux		0,98	0,92	1,08	0,92	-	540a.1

Données	Unité de mesure	Exercice terminé le 31 décembre	2025	2024	2023	2022	GRI	SASB
SÉCURITÉ								
ACCIDENTS DE TRAIN (suite)								
Décès – Collision d'un train et d'un véhicule ^{a)}	Nombre		13	14	19	10	–	540a.1
Blessures – Collision d'un train et d'un véhicule ^{a)}	Nombre		33	40	35	71	–	540a.1
Accidents liés aux trains entraînant des rejets de matières dangereuses ^{t)}	Nombre		2	3	4	3	–	540a.2
Rejets de matières dangereuses ne résultant pas d'un accident ^{u)}	Nombre		74	52	51	39	–	540a.2
RECOMMANDATIONS DE LA FRA								
Nombre d'infractions visées par des recommandations de la FRA ^{v)}	Nombre		166	192	137	266	–	540a.3
INSPECTIONS DE LA VOIE								
Fréquence des inspections internes de l'intégrité des rails ^{w)}	Taux		1,77	1,77	1,77	1,78	–	540a.4

a) Les comités conjoints patronaux–syndicaux sur la santé et la sécurité existent à l'échelle locale partout au Canada.
 b) Le pourcentage d'effectif représenté par les comités S et S conjoints est basé sur le nombre total de membres du personnel.
 c) À mesure que les données réelles des statistiques de sécurité de 2024 se sont établies, la valeur précédemment déclarée pour cet exercice a été révisée afin de refléter les données de sécurité les plus à jour, ce qui a entraîné un ajustement à la hausse.
 d) Le taux total d'incidents déclarables est une mesure des blessures et maladies liées au travail à déclarer. Le taux est calculé comme le nombre total d'incidents à déclarer multiplié par 200 000, puis divisé par le nombre total d'heures travaillées pendant la période de référence. Les incidents à déclarer comprennent tous les événements liés à la sécurité signalés par les employés. Le taux total d'incidents déclarables concerne uniquement les activités ferroviaires du CN, à l'exclusion de ses filiales en propriété exclusive.
 e) Le taux de fréquence des blessures selon la méthodologie de la FRA reflète la fréquence des blessures, multipliée par 200 000, divisée par le nombre total d'heures travaillées. Les blessures se limitent aux blessures corporelles qui obligent les employés à perdre du temps de travail, à modifier leurs tâches normales ou à recevoir des soins médicaux autres que les premiers soins mineurs. Le nombre total d'heures travaillées de tous les employés, à l'exclusion des entrepreneurs, excluent les congés annuels et les congés de maladie. En 2025, 86% des blessures à déclaration obligatoire représentaient : une entorse ou foulure (37 %), une partie du corps douloureuse (13,1 %), une coupure/lacération/abrasion (11,1 %), une fracture (15,2 %), et une ecchymose ou contusion (9,6 %). Les 14 % restants couvraient plus de 13 types de blessures différentes.
 f) Les données divulguées proviennent des renseignements autodéclarés fournis par les employés. Conformément à la législation sur la protection des renseignements personnels, ces renseignements ont été recueillis sur une base volontaire, et lorsqu'une personne donnée a choisi de ne pas répondre, le CN n'a fait aucune supposition et n'a pas attribué de données à cette personne.
 g) Les blessures subies par un travailleur contractuel reflètent les blessures personnelles présentées par un employé d'un fournisseur de services tiers alors qu'il effectuait des travaux pour le compte du CN à ISN, une entreprise spécialisée dans la gestion des renseignements sur les entrepreneurs et les fournisseurs, et comprennent toutes les blessures personnelles signalées à ISN. Le CN ne cherche pas à catégoriser davantage les renseignements fournis pour inclure uniquement, par exemple, les blessures qui respectent la méthodologie de la FRA.
 h) Le taux de fréquence des blessures avec arrêt de travail reflète une blessure qui entraîne des jours civils d'absence du travail, tel que recommandé par un médecin. Le taux reflète le nombre total de blessures ayant entraîné l'arrêt de travail, multiplié par 200 000, divisé par le nombre total d'heures travaillées par l'employé pendant la période de référence.
 i) Les décès ne concernent que les activités ferroviaires du CN, à l'exclusion de ses filiales en propriété exclusive.
 j) Le taux de fréquence des accidents mortels est une mesure des décès liés au travail. Il représente le nombre total d'incidents à déclarer multiplié par 200 000, puis divisé par le nombre total d'heures travaillées pendant la période de référence. Le taux de fréquence des accidents mortels ne concerne que les activités ferroviaires du CN, à l'exclusion de ses filiales en propriété exclusive.
 k) Les accidents mortels chez les travailleurs contractuels sont des incidents ayant entraîné le décès d'un membre du personnel d'un fournisseur de services tiers, alors qu'il effectuait un travail pour le CN.

l) Un incident ou un accident lié à un train désigne tout événement impliquant du matériel roulant dans un déraillement ou dans une collision avec un autre matériel roulant. Un déraillement survient lorsqu'une ou plusieurs roues du matériel roulant quittent la surface de roulement normale d'un rail. Une collision survient lorsqu'un matériel roulant heurte involontairement un autre matériel roulant.
 m) Conformément à la méthodologie de la FRA, les accidents de train se réfèrent à un sous-ensemble d'incidents liés aux trains et incluent uniquement les événements impliquant des dommages dépassant une valeur monétaire spécifique fixée par la FRA. Le seuil de déclaration a été de 11 300 \$ US en 2022, 11 500 \$ US en 2023, 12 000 \$ US en 2024, et 12 400 \$ US en 2025.
 n) Le taux de fréquence des accidents de train selon la méthodologie de la FRA tient compte du nombre d'accidents de train entraînant des dommages qui dépassent un seuil monétaire précis fixé par la FRA (voir note m), multiplié par 1 000 000, puis divisé par le nombre total de milles parcourus par le train pendant la période de référence.
 o) Les données rapportées couvrent uniquement les opérations au Canada.
 p) Le taux de fréquence des accidents de train selon le BST reflète le nombre d'accidents de train ayant causé des dommages, multiplié par 1 000 000, divisé par le nombre total de milles parcourus pendant la période de référence.
 q) Le taux de fréquence des accidents aux passages à niveau est défini comme un impact entre du matériel ferroviaire et un usager de la route à un passage à niveau. Un passage à niveau désigne : 1) un endroit où une voie publique, une route, une rue, ou un chemin privé, y compris les trottoirs connexes, croise une ou plusieurs voies ferrées; ou 2) un endroit où un sentier expressément autorisé par une autorité publique ou un transporteur ferroviaire (pour la circulation autre que routière, soit les piétons, les cyclistes et autres), et non connexe à une voie publique, une route, une rue, ou un chemin privé croise une ou plusieurs voies ferrées.
 r) Collisions de train et de véhicule routier qui entraînent un décès.
 s) Collisions de train et de véhicule qui entraînent des blessures.
 t) Les accidents liés aux trains entraînant des rejets de matières dangereuses sont définis comme des incidents entraînant des rejets de matières dangereuses (États–Unis) ou de marchandises dangereuses (Canada), à partir d'un contenant pendant le transport par train et qui doivent être déclarées aux organismes de réglementation ou aux agences gouvernementales.
 u) Les rejets de matières dangereuses ne résultant pas d'un accident désignent les rejets non intentionnels de matières dangereuses (États–Unis) ou de marchandises dangereuses (Canada) à partir d'un contenant pendant le transport. Ces événements ne sont pas liés à un accident ferroviaire et peuvent résulter d'une défaillance du matériel roulant ou de matériaux mal arrimés.
 v) Le nombre de défauts de violation recommandés est basé sur les rapports d'inspection écrits par les inspecteurs de la FRA avec des violations recommandées. La FRA n'a pas traité toutes les violations recommandées rédigées par les inspecteurs. Les données rapportées couvrent uniquement les opérations aux États–Unis.
 w) La fréquence des inspections internes de l'intégrité des rails représente le nombre d'inspections hebdomadaires multiplié par le nombre de milles parcourus sur une voie, divisé par le nombre total de milles parcourus sur la voie principale.

Données	Unité de mesure	Exercice terminé le 31 décembre	2025	2024	2023	2022	GRI	SASB
PERSONNEL								
EFFECTIF TOTAL								
Nombre total de membres du personnel (fin de l'exercice)^{a)}	Nombre		23 839	24 671	24 987	23 971	2-7	000.E
Personnel du CN	Nombre		22 061	22 879	23 118	22 204	2-7	-
Membres du personnel ayant signé un contrat à durée déterminée	Nombre		74	71	66	33	2-7	-
Personnel des filiales en propriété exclusive du CN	Nombre		1 704	1 721	1 803	1 734	2-7	-
MEMBRES DU PERSONNEL PAR RÉGION ET SEXE^{b)}								
Canada	Nombre		15 727	16 397	16 571	15 883	2-7	-
États-Unis	Nombre		6 334	6 482	6 547	6 321	2-7	-
Femmes ^{c)}	Nombre		1 831	1 997	1 946	1 828	2-7	-
Hommes ^{c)}	Nombre		20 230	20 882	21 172	20 376	2-7	-
MEMBRES DU PERSONNEL CONTRACTUELS								
Contrat permanent^{b)}	Nombre		22 061	22 879	23 118	22 204	2-7	-
Femmes ^{c)}	Nombre		1 831	1 997	1 946	1 828	2-7	-
Hommes ^{c)}	Nombre		20 230	20 882	21 172	20 376	2-7	-
Contrat à durée déterminée	Nombre		74	71	66	33	2-7	-
Femmes ^{c)}	Nombre		35	28	24	16	2-7	-
Hommes ^{c)}	Nombre		39	43	42	17	2-7	-
CONVENTIONS COLLECTIVES^{b)}								
Employés du CN couverts par des conventions collectives	% personnel du CN		80	79	81	81	2-30	-
RECRUTEMENT^{b)}								
Candidatures (par le site Web du CN)^{d)}	Nombre		161 305	120 192	121 265	183 715	-	-
Nombre total de nouveaux membres du personnel	Nombre		1 337	2 708	3 432	3 031	401-1	-
Pourcentage de nouveaux membres du personnel	% personnel du CN		6	12	15	14	401-1	-
Embauches internes^{e)}	% de postes vacants pourvus par des candidats internes		41	29	23	25	401-1	-
Groupes d'âge^{c)}								
Moins de 30 ans	Nombre de nouveaux membres du personnel du CN		675	1 360	1 667	1 531	401-1	-
	% de nouveaux membres du personnel du CN		50	50	49	51	401-1	-
Entre 30 et 50 ans	Nombre de nouveaux membres du personnel du CN		591	1 228	1 577	1 372	401-1	-
	% de nouveaux membres du personnel du CN		44	45	46	45	401-1	-
Plus de 50 ans	Nombre de nouveaux membres du personnel du CN		71	120	188	128	401-1	-
	% de nouveaux membres du personnel du CN		5	4	5	4	401-1	-

Données	Unité de mesure	Exercice terminé le 31 décembre	2025	2024	2023	2022	GRI	SASB
PERSONNEL								
RECRUTEMENT (suite)^{b)}								
Sexe^{c)}								
Femmes	Nombre de nouveaux membres du personnel du CN		121	312	399	311	401-1	-
	% de nouveaux membres du personnel du CN		9	12	12	10	401-1	-
Hommes	Nombre de nouveaux membres du personnel du CN		1 216	2 396	3 033	2 720	401-1	-
	% de nouveaux membres du personnel du CN		91	88	88	90	401-1	-
Région								
Canada	Nombre de nouveaux membres du personnel du CN		1 072	2 230	2 719	2 355	401-1	-
	% de nouveaux membres du personnel du CN		80	82	79	78	401-1	-
États-Unis	Nombre de nouveaux membres du personnel du CN		265	478	713	676	401-1	-
	% de nouveaux membres du personnel du CN		20	18	21	22	401-1	-
ROULEMENT DE PERSONNEL^{b) f)}								
Roulement total du personnel								
Taux de roulement de personnel	Nombre		2 080	2 073	2 460	2 669	401-1	-
	% du personnel du CN		9,4	9,1	10,6	12,0	401-1	-
Roulement total volontaire du personnel								
Taux de roulement de personnel	Nombre		813	986	1 270	1 509	401-1	-
	% du personnel du CN		3,7	4,3	5,5	6,8	401-1	-
Groupes d'âge^{c)}								
Moins de 30 ans	Nombre		469	618	732	717	401-1	-
	% du personnel du CN		2,1	2,7	3,2	3,2	401-1	-
Entre 30 et 50 ans	Nombre		1 025	996	1 245	1 309	401-1	-
	% du personnel du CN		4,6	4,4	5,4	5,9	401-1	-
Plus de 50 ans	Nombre		586	459	483	643	401-1	-
	% du personnel du CN		2,7	2,0	2,1	2,9	401-1	-
Sexe^{c)}								
Femmes	Nombre		275	209	247	319	401-1	-
	% du personnel du CN		1,2	0,9	1,1	1,4	401-1	-
Hommes	Nombre		1 805	1 864	2 213	2 350	401-1	-
	% du personnel du CN		8,2	8,1	9,6	10,6	401-1	-
Région								
Canada	Nombre		1 627	1 709	2 014	2 097	401-1	-
	% du personnel du CN		7,4	7,5	8,7	9,4	401-1	-
États-Unis	Nombre		453	364	446	572	401-1	-
	% du personnel du CN		2,1	1,6	1,9	2,6	401-1	-

Données	Unité de mesure	Exercice terminé le 31 décembre	2025	2024	2023	2022	GRI	SASB
PERSONNEL								
TAUX D'ABSENTÉISME ^{b) a)}								
Femmes ^{c)}	% d'heures d'absence sur les heures de service		3,9	3,7	3,7	3,1	-	-
Hommes ^{c)}	% d'heures d'absence sur les heures de service		3,9	3,7	3,7	2,9	-	-
Canada	% d'heures d'absence sur les heures de service		5,0	4,7	4,8	3,6	-	-
États-Unis	% d'heures d'absence sur les heures de service		1,3	1,3	1,2	1,2	-	-
FORMATION ET INSTRUCTION ^{b)}								
Total des heures de formation	Nombre des heures		827 026	1 040 486	1 247 226	890 037	-	-
Moyenne des heures de formation								
Personnel	Moyenne des heures		36	49	51	36	404-1	-
Femmes ^{c)}	Moyenne des heures		22	33	35	23	404-1	-
Hommes ^{c)}	Moyenne des heures		37	51	53	37	404-1	-
Personnel cadre	Moyenne des heures		27	22	26	16	404-1	-
Personnel représentés par un syndicat	Moyenne des heures		38	57	58	41	404-1	-
ÉVALUATION RÉGULIÈRE DE LA PERFORMANCE ET DÉVELOPPEMENT DE CARRIÈRE								
Membres du personnel cadre faisant l'objet d'une évaluation	% de membres du personnel cadre		100	100	100	100	404-3	-
ENGAGEMENT DU PERSONNEL ^{b)}								
Engagement global du personnel	% des membres du personnel du CN activement engagés		59	60	59	56	-	-
Couverture des données	% des membres du personnel du CN		60	65	59	58	-	-
Engagement du personnel cadre	% des membres du personnel cadre du CN activement engagés		69	74	71	66	-	-
Couverture des données	% des membres du personnel cadre du CN		93	97	97	94	-	-
Engagement du personnel représenté par un syndicat	% membres du personnel représentés par un syndicat du CN activement engagés		52	51	51	49	-	-
Couverture des données	% des membres du personnel représentés par un syndicat du CN		49	55	48	49	-	-
REPRÉSENTATION DU PERSONNEL ^{b) c)}								
Femmes	% du personnel du CN		8	9	8	8	405-1	-
Femmes occupant des postes de direction dans des fonctions génératrices de produits ⁱ⁾	% des postes de direction dans des fonctions génératrices de produits		40	39	38	32	-	-
Femmes occupant des postes en STIM ^{j)}	% des postes en STIM		20	20	21	21	-	-
Ethnicité aux États-Unis	% du personnel du CN aux États-Unis							
Caucasien	% du personnel du CN aux États-Unis		74,6	75,4	77,1	77,6	405-1	-
Noir / Afro-américain	% du personnel du CN aux États-Unis		14,0	14,4	14,4	14,5	405-1	-
Hispanique / Latin	% du personnel du CN aux États-Unis		5,8	5,7	5,4	5,0	405-1	-
Asiatique	% du personnel du CN aux États-Unis		0,6	0,6	0,6	0,6	405-1	-
Indien d'Amérique / Autochtone de l'Alaska	% du personnel du CN aux États-Unis		0,7	0,7	0,7	0,8	405-1	-
Natif d'Hawaii / Insulaire du Pacifique	% du personnel du CN aux États-Unis		0,1	0,1	0,1	0,1	405-1	-
Deux ethnies ou plus	% du personnel du CN aux États-Unis		1,3	1,3	1,5	1,2	405-1	-
Ne souhaite pas s'identifier	% du personnel du CN aux États-Unis		0,3	0,2	0,2	0,2	405-1	-

Données	Unité de mesure	Exercice terminé le 31 décembre	2025	2024	2023	2022	GRI	SASB
PERSONNEL								
REPRÉSENTATION DU PERSONNEL (suite)^{b) c)}								
Représentation du personnel au Canada								
Femmes	% du personnel du CN au Canada		9,8	10,3	9,8	9,6	405-1	-
Peuples autochtones ^{k)}	% du personnel du CN au Canada		5,6	5,7	5,7	5,6	405-1	-
Personnes handicapées ^{l)}	% du personnel du CN au Canada		4,7	5,0	5,0	4,6	405-1	-
Minorités visibles ^{m)}	% du personnel du CN au Canada		18,7	18,0	17,2	15,6	405-1	-
Représentation du personnel aux États-Unis								
Femmes	% du personnel du CN aux États-Unis		4,5	4,7	4,8	4,8	405-1	-
Personnes handicapées ^{l)}	% du personnel du CN aux États-Unis		2,3	2,3	2,0	2,2	405-1	-
Minorités visibles ^{m)}	% du personnel du CN aux États-Unis		22,5	22,9	22,8	22,3	405-1	-
Groupes d'âge								
Moins de 30 ans	% du personnel du CN		14	16	17	17	405-1	-
Entre 30 et 50 ans	% du personnel du CN		62	62	61	61	405-1	-
Plus de 50 ans	% du personnel du CN		23	23	22	22	405-1	-
Catégories de personnel								
Membres de la haute direction	Nombre		8	10	12	9	405-1	-
Femmes	% des membres de la haute direction		38	30	25	33	405-1	-
Cadres dirigeants ⁿ⁾	Nombre		29	32	30	30	405-1	-
Femmes	% des cadres dirigeants		34	31	27	27	405-1	-
Cadres supérieurs	Nombre		162	181	190	171	405-1	-
Femmes	% des cadres supérieurs du CN		24	26	23	23	405-1	-
Entre 30 et 50 ans	% des cadres supérieurs du CN		54	56	52	47	405-1	-
Plus de 50 ans	% des cadres supérieurs du CN		46	44	48	52	405-1	-
Personnel cadre	Nombre		4 250	4 524	4 301	4 072	405-1	-
Femmes	% des membres du personnel cadre du CN		24	25	24	23	405-1	-
Moins de 30 ans	% des membres du personnel cadre du CN		8	8	8	8	405-1	-
Entre 30 et 50 ans	% des membres du personnel cadre du CN		65	65	65	66	405-1	-
Plus de 50 ans	% des membres du personnel cadre du CN		27	27	27	26	405-1	-
Cadres subalternes ^{o)}	Nombre		2 819	2 989	2 852	2 761	405-1	-
Femmes	% des cadres subalternes du CN		22	23	23	22	405-1	-
Personnel représentés par un syndicat	Nombre		17 620	18 142	18 627	17 962	405-1	-
Femmes	% des membres du personnel représentés par un syndicat		4	5	5	5	405-1	-
Moins de 30 ans	% des membres du personnel représentés par un syndicat		16	18	19	19	405-1	-
Entre 30 et 50 ans	% des membres du personnel représentés par un syndicat		62	61	61	61	405-1	-
Plus de 50 ans	% des membres du personnel représentés par un syndicat		22	21	20	20	405-1	-

Données	Unité de mesure	Exercice terminé le 31 décembre	2025	2024	2023	2022	GRI	SASB
PERSONNEL								
ÉGALITÉ SALARIALE ENTRE FEMMES ET HOMMES ^{b) c) p)}								
Cadres supérieurs	Rapport entre les femmes et les hommes		1,0	1,0	1,0	1,1	405-2	-
Personnel cadre	Rapport entre les femmes et les hommes		1,0	1,0	1,0	1,0	405-2	-
Personnel représentés par un syndicat	Rapport entre les femmes et les hommes		1,0	1,0	1,0	1,0	405-2	-

- a) Le nombre total des membres du personnel (fin de l'exercice) pour chaque année est celui qui figure dans le Rapport annuel du CN de l'année correspondante et comprend tous les membres du personnel du CN et de ses filiales en propriété exclusive.
- b) La répartition des données sur les employés concerne uniquement les employés du CN. La répartition des données sur les employés n'est pas disponible pour les employés qui sont sous contrat à durée déterminée ou pour les filiales en propriété exclusive, à l'exception de la répartition des cadres dirigeants où nous incluons des informations provenant de TransX.
- c) Les données divulguées proviennent des renseignements autodéclarés fournis par les employés. Conformément à la législation sur la protection des renseignements personnels, ces renseignements ont été recueillis sur une base volontaire, et lorsqu'une personne donnée a choisi de ne pas répondre, le CN n'a fait aucune supposition et n'a pas attribué de données à cette personne.
- d) En 2025, la méthodologie du bassin de candidatures a été mise à jour afin de ne comptabiliser que les candidats uniques, en excluant les personnes ayant postulé plusieurs postes. En conséquence, les données de 2023 et des années suivantes ont été mises à jour pour refléter cette méthodologie révisée.
- e) Les embauches internes sont définies comme un employé existant qui est muté à un nouveau poste, y compris toutes les promotions et les mutations latérales au sein de l'entreprise au cours de l'année de déclaration.
- f) Le roulement du personnel désigne le nombre de membres du personnel qui quittent l'entreprise volontairement ou à la suite d'un congédiement, d'un départ à la retraite ou d'un décès.
- g) Le taux d'absentéisme correspond au nombre d'heures d'absence sur les heures de service du personnel représentés par un syndicat, exprimé en pourcentage du nombre réel d'heures pendant lesquelles un membre du personnel était disponible pour travailler pendant une année donnée (heures de service). Les heures de service n'ont pas été réduites en cas d'absence prolongée, d'arrêt de travail, etc. Le taux d'absentéisme ne comprend pas les absences prolongées connues (p. ex., congé de maladie, congé prolongé en cas de blessure) ni les jours fériés, les congés pour études, les congés de maternité ou de paternité, ou les congés pour raisons familiales. En 2023, le taux d'absentéisme a augmenté principalement parce que c'était la première année que les nouvelles modifications au Code canadien du travail (CCT) entraient en vigueur et permettaient à tous les employés au Canada d'accumuler jusqu'à 10 jours de congé de maladie payé chaque année. Depuis 2023, la méthodologie de calcul a été mise à jour pour inclure les congés personnels. Les données des années précédentes n'ont pas été mises à jour pour refléter la nouvelle méthodologie.

- h) L'engagement des employés cadres et représentés par un syndicat ne concerne que les employés du CN, tandis que l'engagement global comprend les résultats du sondage du CN et de ses filiales en propriété exclusive. La couverture des données correspond au pourcentage de membres du personnel ayant répondu au sondage sur l'engagement du personnel par rapport au nombre total de membres du personnel.
- i) Nombre de femmes à des postes de cadre dans des fonctions génératrices de produits exprimé en pourcentage de tous ces cadres.
- j) Les femmes occupant des postes en sciences, technologie, ingénierie ou mathématiques (STIM) comprennent les femmes occupant des postes de direction et des postes syndiqués au sein des équipes des Services d'information, de l'Innovation et de la Transformation des activités, des Finances et des Systèmes de gestion des risques, et des Opérations qui ont des rôles nécessitant des antécédents et/ou des études en STIM en pourcentage de tous ces postes.
- k) Les Peuples autochtones sont définis comme les Premières nations, les Inuits et les Métis.
- l) Les personnes handicapées sont définies comme des personnes qui ont une déficience durable ou récurrente soit de leurs capacités physiques, mentales ou sensorielles, soit d'ordre psychiatrique, ou en matière d'apprentissage et qui a) considèrent qu'elles ont des aptitudes réduites pour exercer un emploi, ou qui b) pensent qu'elles risquent d'être classées dans cette catégorie par leur employeur ou par d'éventuels employeurs en raison d'une telle déficience. Cette définition vise également les personnes dont les limitations fonctionnelles liées à leur déficience font l'objet de mesures d'accommodement pour leur emploi ou dans leur lieu de travail.
- m) Les membres des minorités visibles sont définis comme des personnes autres que des Peuples autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche. Les membres des minorités visibles comprennent les catégories suivantes : Asiatique du sud, Chinois, Noir, Philippin, Latino-Américain, Arabe, Asiatique du Sud-Est, Asiatique occidental, Coréen, Japonais, ainsi que les minorités visibles non incluses ailleurs, et les personnes qui s'identifient à plusieurs groupes de minorités visibles.
- n) L'équipe de cadres dirigeants désigne les postes qui comprennent tous les vice-présidents et les postes de niveau plus élevés.
- o) Par « cadres subalternes », on entend les postes de superviseur de premier niveau et de cadre débutant.
- p) Ce ratio est fondé sur le salaire de base en Amérique du Nord. Les endroits significatifs représentent nos activités au Canada et aux États-Unis.

Données	Unité de mesure	Exercice terminé le 31 décembre	2025	2024	2023	2022	GRI	SASB
COLLECTIVITÉ								
ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE								
Contributions à l'investissement communautaire ^{a)}	M\$		18	20	19	15	201-1	-
Le programme Cheminots du CN dans la collectivité ^{b)}								
+ Organismes soutenus par les cheminots du CN	Nombre		842	744	651	554	-	-
+ Heures de bénévolat	Heures		161 000	127 700	107 500	88 800	-	-
+ Dons de l'entreprise	M\$		2,4	1,9	1,6	1,3	-	-
+ Interactions avec la Ligne de renseignements généraux du CN ^{c)}	Nombre		51 816	56 756	56 231	55 732	-	-
APPROVISIONNEMENT								
Fournisseurs essentiels ^{d)}	Nombre		66	56	58	50	-	-
Fournisseurs évalués sur les enjeux en matière de développement durable ^{e)}	%		97	98	90	86	308-1, 414-1	-
Audits des fournisseurs ^{f)}	Nombre		17	19	18	S.O.	-	-
Fournisseurs de premier niveau ^{g)}	Nombre		7 458	7 520	7 762	7 791	-	-
Fournisseurs importants de premier niveau ^{h)}	Nombre		570	533	544	620	-	-
Dépenses auprès des fournisseurs ⁱ⁾	%		79	78	80	82	-	-
Fournisseurs évalués sur les enjeux en matière de développement durable ^{j)}	Nombre		566	524	501	536	308-1, 414-1	-
Examens en matière de développement durable des fournisseurs ^{k)}	Nombre		41	44	17	S.O.	-	-
Dépenses auprès des fournisseurs locaux ^{l)}								
Canada	M\$		4 067	3 913	3 642	3 912	204-1	-
États-Unis	M\$		2 072	2 148	2 121	1 918	204-1	-
Fournisseurs s'identifiant comme provenant de groupes sous-représentés ^{m)}	Nombre		139	140	140	138	-	-
Dépenses auprès des fournisseurs	M\$		114	140	111	102	-	-
Fournisseurs autochtones ⁿ⁾	Nombre		36	31	19	17	-	-
Dépenses auprès des fournisseurs	M\$		37	53	34	28	-	-
Personnel de l'approvisionnement formé à l'approvisionnement durable ^{o)}	%		97	97	94	S.O.	-	-

a) Les investissements communautaires comprennent les commandites, les dons, et les frais d'activation ainsi que les contributions reconnaissant le bénévolat dans le cadre du programme Cheminots du CN dans la collectivité.

b) Dans le cadre du programme Les Cheminots du CN dans la collectivité, le CN verse des contributions à des organismes communautaires sans but lucratif afin de reconnaître les heures de bénévolat effectuées par les employés du CN, les retraités et les membres de leurs familles.

c) Les interactions déclarées comprennent toutes les communications par courriel et par téléphone. Les sujets traités par ce canal comprennent notamment les démarches proactives, les opérations ferroviaires, l'environnement, les passages à niveau, l'état des propriétés, le transport et la sécurité ferroviaire. La portée des demandes traitées comprend notamment les demandes générales de renseignements, les préoccupations et demandes des citoyens, des municipalités ainsi que les demandes internes.

d) Un fournisseur essentiel est défini comme un fournisseur avec des dépenses annuelles d'approvisionnement supérieures à 25 millions de dollars et/ou essentiel aux opérations du CN.

e) Le pourcentage représente le nombre de nos fournisseurs essentiels qui ont été évalués relativement à des enjeux en matière de développement durable au moyen de vérifications de fournisseurs, d'évaluations de rendement en matière de sécurité sur place, ou des évaluations de durabilité.

f) Lors des audits des fournisseurs, sur site ou à distance, les fournisseurs essentiels sont évalués sur les enjeux en matière de développement durable importants pour le CN.

g) Un fournisseur de premier niveau est défini comme un fournisseur direct du CN auquel il fournit directement des biens et des services.

h) Un fournisseur de premier niveau important est un fournisseur de premier niveau qui a été identifié comme un fournisseur essentiel, un fournisseur à dépenses élevées, un fournisseur réputé avoir une incidence importante en matière de développement durable sur notre entreprise, ou une combinaison de ces facteurs.

i) En 2023, le CN a apporté des changements à sa définition des fournisseurs majeurs en augmentant le seuil. Ce changement est applicable aux données rapportées à partir de 2023 et a permis au CN de se concentrer sur ses fournisseurs plus significatifs.

j) Le pourcentage représente le nombre de nos fournisseurs importants de premier niveau qui ont été évalués sur les enjeux en matière de développement durable par le biais d'audits de fournisseurs sur site et à distance, d'évaluations de la performance en matière de sécurité pour le travail effectué sur site, ou d'évaluations de la durabilité à distance.

k) Les revues des fournisseurs en matière de développement durable sont des discussions tenues sur des sujets liés au développement durable lors des revues commerciales périodiques.

l) Les dépenses auprès des fournisseurs locaux sont définies comme les dépenses adressables avec les fournisseurs qui ont l'adresse de facturation dans les régions où le CN exerce ses activités. Les dépenses adressables sont les paiements aux fournisseurs pour les biens et services qui ont été traités par l'équipe de Gestion des achats et de l'approvisionnement. Cela exclut les paiements inter-compagnies, les frais de marketing, les frais juridiques, les remises/taxes gouvernementales, et la masse salariale.

m) Entreprises détenues, exploitées et contrôlées à au moins 51 % par une personne ou un groupe s'identifiant comme appartenant à des groupes sous-représentés (représentant les femmes, les minorités visibles, les Autochtones [étant des membres des Premières nations, des Inuits ou des Métis] et les personnes handicapées).

n) Les fournisseurs autochtones sont définis comme des entreprises détenues, exploitées et contrôlées à au moins 51 % par une personne ou un groupe identifié comme Autochtone (Premières Nations, Inuits ou Métis). Les données sur le nombre de fournisseurs autochtones et les dépenses auprès de ceux-ci sont propres aux activités canadiennes.

o) Représente le pourcentage des employés de l'approvisionnement et de la gestion de l'offre du CN au 31 décembre 2025, qui ont été identifiés pour recevoir une formation sur les achats durables au cours de l'exercice 2025.

Données	Unité de mesure	Exercice terminé le 31 décembre	2025	2024	2023	2022	GRI	SASB
GOVERNANCE								
ÉTHIQUE DES AFFAIRES								
↔ Paiements versés aux autorités fiscales gouvernementales	M\$		935	1 221	1 197	1 288	201-1	-
Canada	M\$		748	1 010	1 004	855	201-1	-
États-Unis	M\$		187	211	193	434	201-1	-
ÉQUIPES DE GOUVERNANCE								
		<i>Au 9 mars</i>	2026	2025	2024	2023		
Conseil d'administration ^{a)}								
↔ Taille du Conseil	Nombre de membres du Conseil		12	11	11	11	405-1	-
↔ Femmes	% du total du Conseil		58	55	55	55	405-1	-
↔ Minorités visibles ^{b)}	% du total du Conseil		17	18	18	18	405-1	-
+ Taux de présence	% des réunions		100	98	98	99	-	-
+ Durée moyenne des années de service	Années		4,4	3,7	2,7	2,5	-	-
+ Âge moyen	Années		63	62	61	61	-	-
+ Indépendance du Conseil	% du total du Conseil		92	91	91	91	-	-

a) Les données concernant le Conseil d'administration de la Compagnie sont fournies en date du 9 mars 2026. Les informations divulguées concernant le Conseil d'administration pour la période de déclaration visée pourraient ne pas être directement comparables à celles des années précédentes, en raison de changements dans la taille et la composition du Conseil. Le Conseil a temporairement compté 12 administrateurs d'octobre 2025 à mai 2026, entre la nomination de Madeleine Paquin (octobre 2025) et le départ à la retraite de Margaret McKenzie (mai 2026).

b) Les membres des minorités visibles sont définis comme des personnes autres que des Peuples autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche. Les membres des minorités visibles comprennent les catégories suivantes : Asiatique du sud, Chinois, Noir, Philippin, Latino-Américain, Arabe, Asiatique du Sud-Est, Asiatique occidental, Coréen, Japonais, ainsi que les minorités visibles non incluses ailleurs, et les personnes qui s'identifient à plusieurs groupes de minorités visibles. Les deux membres du Conseil qui s'auto-identifient comme étant des minorités visibles sont aussi des femmes.

INDEX GRI

La Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) a communiqué les informations citées dans cet index du contenu de la norme GRI pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 en référence aux normes GRI. L'index renvoie à des renseignements pertinents qui sont présentés dans le Rapport sur le développement durable 2024, ainsi que dans d'autres communications de renseignements sur l'entreprise, comme le rapport annuel aux actionnaires du CN et d'autres rapports réglementaires ou volontaires.

Divulgence GRI		Réponse / Emplacement, Page et URL
NORMES UNIVERSELLES		
GRI 1 : FONDATION 2021		Ne contient pas d'éléments d'information.
GRI 2 : INFORMATIONS GÉNÉRALES 2021		
PROFIL DE L'ORGANISATION		
2-1	Détails sur l'organisation	Notice Annuelle d'information 2025 , p. 1-38
2-2	Entités incluses dans le reporting de durabilité de l'organisation	Supplément de données 2025 / Index GRI et SASB , p. 1, 5; Notice Annuelle d'information 2025 , p. 3
2-3	Période, fréquence et point de contact du reporting	Supplément de données 2025 / Index GRI et SASB , p. 1, 23
2-4	Reformulations d'informations	Supplément de données 2025 / Index GRI et SASB ; Rapport sur les émissions de GES de 2025 Les reformulations de l'information et du raisonnement sont indiquées en conséquence et fournies dans les notes de bas de page.
2-5	Assurance externe	Rapport sur les émissions de GES de 2025
2-6	Activités, chaîne de valeur et autres relations d'affaires	Supplément de données 2025 / Index GRI et SASB , p. 5 Notice Annuelle d'information 2025 , Développement général de l'activité, p. 3-5
2-7	Employés	Supplément de données 2025 / Index GRI et SASB , p. 11
2-8	Travailleurs qui ne sont pas des employés	Supplément de données 2025 / Index GRI et SASB , p. 11
GOVERNANCE		
2-9	Structure et composition de la gouvernance	Circulaire de sollicitation de procurations 2026 , p. 34-37; 39-41, 46
2-10	Nomination et sélection des membres de l'organe de gouvernance le plus élevé	Circulaire de sollicitation de procurations 2026 , p. 38-41
2-11	Présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé	Circulaire de sollicitation de procurations 2026 , p. 37
2-12	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la supervision de la gestion des impacts	Circulaire de sollicitation de procurations 2026 , p. 34-37, 44-45
2-13	Délégation de la responsabilité de la gestion des impacts	Circulaire de sollicitation de procurations 2026 , p. 44-46; Questionnaire d'entreprise du CDP 2025 , p. 32-47
2-14	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le reporting de durabilité	Circulaire de sollicitation de procurations 2026 , p. 51
2-15	Conflits d'intérêts	Circulaire de sollicitation de procurations 2026 , p. 34, 36-37
2-16	Communication des préoccupations majeures	Rapport sur le développement durable 2024 , p. 73; Code de conduite du CN , p. 69-72
2-17	Connaissance partagée de l'organe de gouvernance le plus élevé	Circulaire de sollicitation de procurations 2026 , p. 43-44
2-18	Évaluation de la performance de l'organe de gouvernance le plus élevé	Circulaire de sollicitation de procurations 2026 , p.42
2-19	Politiques de rémunération	Circulaire de sollicitation de procurations 2026 , p. 28-31, 55-58
2-20	Processus de détermination de la rémunération	Circulaire de sollicitation de procurations 2026 , p. 28-31, 55-58, 72-73
2-21	Ratio de rémunération totale annuelle	Circulaire de sollicitation de procurations 2026 , p. 78-79; Rapport annuel 2025 , p. 30-31

Divulgence GRI	Réponse / Emplacement, Page et URL
STRATÉGIE, POLITIQUES ET PRATIQUES	
2-22 Déclaration sur la stratégie de développement durable	Supplément de données 2025 / Index GRI et SASB , p. 2-3; Rapport sur le développement durable 2022 , p. 8
2-23 Engagements politiques	Rapport sur le développement durable 2024 , p. 71-73
2-24 Intégration des engagements politiques	Rapport sur le développement durable 2024 , p. 4, 37, 60, 68, 71-73; Circulaire de sollicitation de procurations 2026 , p. 33-34, 99
2-25 Processus de remédiation des impacts négatifs	Rapport sur le développement durable 2024 , Signalement des préoccupations, p. 73; Circulaire de sollicitation de procurations 2026 , p. 33-34
2-26 Mécanismes permettant de demander conseil et de soulever des préoccupations	Rapport sur le développement durable 2024 , p. 57-58, 73; Circulaire de sollicitation de procurations 2026 , p. 33-34
2-27 Conformité aux législations et aux réglementations	Supplément de données 2025 / Index GRI et SASB , p. 8; Rapport annuel 2025 , p. 58-74, 125-129
2-28 Adhésions à des associations	Questionnaire d'entreprise du CDP 2025 , p. 43-46
ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	
2-29 Approche de l'engagement des parties prenantes	Rapport sur le développement durable 2024 , p. 7, 55-63; Circulaire de sollicitation de procurations 2026 p. 47-49
2-30 Négociations collectives	Supplément de données 2025 / Index GRI et SASB , p. 11
GRI 3 : THÈMES PERTINENTS 2021	
3-1 Processus pour déterminer les thèmes pertinents	Supplément de données 2025 / Index GRI et SASB , p. 3
3-2 Liste des thèmes pertinents	Supplément de données 2025 / Index GRI et SASB , p. 3
3-3 Gestion des thèmes pertinents	Rapport sur le développement durable 2024 , p. 10-81
NORMES THÉMATIQUES	
GRI 200 : ÉCONOMIQUES	
GRI 201 : PERFORMANCE ÉCONOMIQUES 2016	
201-1 Valeur économique directe générée et distribuée	Supplément de données 2025 / Index GRI et SASB , p. 16-17; Rapport annuel 2025 , p. 1, 30-31, 84
201-2 Implications financières et autres risques et opportunités dus au changement climatique	Questionnaire d'entreprise du CDP 2025 , p. 15-30
201-3 Obligations liées au régime à prestations déterminées et autres régimes de retraite	Rapport annuel 2025 , p. 108-117
201-4 Aide financière publique	Rapport annuel 2025 p. 30-32, 48-49, 58-59, 97-100; Questionnaire d'entreprise du CDP 2025 , p. 89
GRI 204 : PRATIQUES D'APPROVISIONNEMENT 2016	
204-1 Part des dépenses reliées aux fournisseurs locaux	Supplément de données 2025 / Index GRI et SASB , p. 16
GRI 300 : ENVIRONNEMENTALES	
GRI 302 : ÉNERGIE 2016	
302-1 Consommation énergétique au sein de l'organisation	Supplément de données 2025 / Index GRI et SASB , p. 6-7; Questionnaire d'entreprise du CDP 2025 , p. 79-80
302-2 Consommation énergétique en dehors de l'organisation	Supplément de données 2025 / Index GRI et SASB , p. 6-7
302-3 Intensité énergétique	Questionnaire d'entreprise du CDP 2025 , p. 81
302-4 Réduction de la consommation d'énergie	Supplément de données 2025 / Index GRI et SASB , p. 6-7; Questionnaire d'entreprise du CDP 2025 , p. 79-80
GRI 305 : ÉMISSIONS 2016	
305-1 Total des émissions de GES directes (domaine 1)	Supplément de données 2025 / Index GRI et SASB , p. 6
305-2 Émissions de GES indirectes (domaine 2)	Supplément de données 2025 / Index GRI et SASB , p. 6
305-3 Autres émissions de GES indirectes (domaine 3)	Supplément de données 2025 / Index GRI et SASB , p. 6
305-4 Intensité des émissions de GES	Supplément de données 2025 / Index GRI et SASB , p. 6
305-5 Réduction des émissions de GES	Supplément de données 2025 / Index GRI et SASB , p. 6
305-7 Émissions d'oxydes d'azote (NO _x), d'oxydes de soufre (SO _x) et autres émissions atmosphériques significatives	Supplément de données 2025 / Index GRI et SASB , p. 7

Divulgence GRI	Réponse / Emplacement, Page et URL
GRI 306 : DÉCHETS 2020	
306-1 Production de déchets et répercussions importantes liées aux déchets	Rapport sur le développement durable 2024 , p. 39-40
306-2 Gestion des impacts importants liés aux déchets	Rapport sur le développement durable 2024 , p. 39-40
306-3 Déchets générés	Supplément de données 2025 / Index GRI et SASB , p. 7
306-4 Déchets détournés de l'élimination	Supplément de données 2025 / Index GRI et SASB , p. 7
306-5 Déchets dirigés vers l'élimination	Supplément de données 2025 / Index GRI et SASB , p. 7
GRI 308 : ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES FOURNISSEURS 2016	
308-1 Nouveaux fournisseurs analysés en fonction de critères environnementaux	Supplément de données 2025 / Index GRI et SASB , p. 16
308-2 Impacts environnementaux négatifs dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	Rapport sur le développement durable 2024 , p. 36, 39, 58-63, 72-73 Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement rapport 2025 , p. 6-9
GRI 400 : SOCIALES	
GRI 401 : EMPLOI 2016	
401-1 Nouveaux membres du personnel et roulement du personnel	Supplément de données 2025 / Index GRI et SASB , p. 11-12
401-2 Avantages offerts aux employés à temps plein qui ne sont pas offerts aux employés temporaires ou à temps partiel	Rapport annuel 2025 , Régimes de rémunération à base d'actions, p. 119-123; Site Web du CN , Travailler au CN
401-3 Congé parental	Site Web du CN , Travailler au CN
GRI 402 : RELATIONS PATRONALES-SYNDICALES 2016	
402-1 Préavis minimal pour les changements opérationnels	Conformément aux lois et aux règlements.
GRI 403 : SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL 2018	
403-1 Système de gestion de la santé et de la sécurité au travail	Rapport sur le développement durable 2024 , p. 10-20
403-2 Identification des dangers, évaluation des risques et enquête sur les incidents	Rapport sur le développement durable 2024 , p. 10-20
403-3 Services de santé au travail	Rapport sur le développement durable 2024 , p. 10-20
403-4 Participation et consultation des travailleurs et communication relative à la santé et à la sécurité au travail	Supplément de données 2025 / Index GRI et SASB , p. 9; Rapport sur le développement durable 2024 , p. 10-20
403-5 Formation des travailleurs sur la santé et la sécurité au travail	Rapport sur le développement durable 2024 , p. 10-20
403-6 Promotion de la santé des travailleurs	Rapport sur le développement durable 2024 , p. 10-20; Site Web du CN , Travailler au CN
403-7 Prévention et atténuation des impacts sur la santé et la sécurité au travail directement liés aux relations d'affaires	Rapport sur le développement durable 2024 , p. 10-20, 52
403-8 Travailleurs couverts par un système de gestion de la santé et de la sécurité au travail	Rapport sur le développement durable 2024 , p. 10-20; Notre système de gestion de la sécurité (SGS) s'applique à tous les membres du personnel et régit les relations du CN avec les entrepreneurs et les autres intervenants admis sur sa propriété.
403-9 Blessures liées au travail	Supplément de données 2025 / Index GRI et SASB , p. 9; Rapport sur le développement durable 2024 , p. 10-20
GRI 404 : FORMATION ET ÉDUCATION 2016	
404-1 Nombre moyen d'heures de formation par an par employé	Supplément de données 2025 / Index GRI et SASB , p. 13
404-2 Programmes de mise à niveau des compétences des employés et programmes d'aide à la transition	Rapport sur le développement durable 2024 , p. 48-51
404-3 Pourcentage d'employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière	Supplément de données 2025 / Index GRI et SASB , p. 13
GRI 405 : DIVERSITÉ ET ÉQUITÉ EN EMPLOI 2016	
405-1 Diversité des organes de gouvernance et des employés	Supplément de données 2025 / Index GRI et SASB , p. 13-15
405-2 Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes	Supplément de données 2025 / Index GRI et SASB , p. 15

Divulgence GRI	Réponse / Emplacement, Page et URL
GRI 411 : DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES 2016	
411-1 Cas de violations des droits des Peuples Autochtones	Le CN n'a relevé aucun incident de violation des droits des Peuples Autochtones en 2025.
GRI 413 : COMMUNAUTÉS LOCALES 2016	
413-1 Activités impliquant la communauté locale, évaluation des impacts et programmes de développement	Supplément de données 2025 / Index GRI et SASB , p. 16 Rapport sur le développement durable 2024 , p. 5, 37-38, 41-43, 56-59, 62-63, 66
413-2 Activités générant des impacts négatifs substantiels, réels ou potentiels sur les communautés locales	Supplément de données 2025 / Index GRI et SASB , p. 16 Rapport sur le développement durable 2024 , p. 5, 37-38, 41-43, 56-59, 62-63, 66
GRI 414 : ÉVALUATION SOCIALE DES FOURNISSEURS 2016	
414-1 Nouveaux fournisseurs analysés en fonction de critères sociaux	Supplément de données 2025 / Index GRI et SASB , p. 16
414-2 Impacts sociaux négatifs dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	Rapport sur le développement durable 2024 , p. 60-61
GRI 415 : POLITIQUE PUBLIQUE 2016	
415-1 Contributions politiques	Questionnaire d'entreprise du CDP 2025 , p. 43-46; Site Web du CN , Contributions et activités politiques

INDEX SASB

L'index Sustainability Accounting Standards Board (SASB) a été établi en conformité avec le segment du transport ferroviaire. L'index renvoie à des renseignements pertinents présentés dans le Supplément de données 2025 / Index GRI et SASB, ainsi que dans d'autres rapports réglementaires ou volontaires.

Divulgence SASB	Réponse / emplacement, page et URL
SUJETS DE DIVULGATION ET MESURES COMPTABLES	
ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE	
110a.1 Émissions brutes mondiales du domaine 1	Supplément de données 2025 / Index GRI et SASB , p. 6
110a.2 Discussion de la stratégie ou du plan à long et à court terme pour gérer les émissions du domaine 1, objectifs de réduction des émissions et analyse de la performance par rapport à ces objectifs	Rapport sur le développement durable 2024 , p. 29–35 Circulaire de sollicitation de procurations 2026 , p. 50–54
110a.3 Consommation totale de carburant, pourcentage renouvelable	Supplément de données 2025 / Index GRI et SASB , p. 6–7; Questionnaire d'entreprise du CDP 2025 , p. 79–80
QUALITÉ DE L'AIR	
120a.1 Émissions atmosphériques de 1) NO _x (excluant le N ₂ O) et de 2) particules en suspension (PM10)	Supplément de données 2025 / Index GRI et SASB , p. 7
SANTÉ ET SÉCURITÉ DU PERSONNEL	
320a.1 1) Taux total d'incidents déclarables (TRIR), 2) taux de fréquence des accidents mortels et 3) taux de fréquence des quasi-accidents (NMFR)	Supplément de données 2025 / Index GRI et SASB , p. 9; Rapport sur le développement durable 2024 , p. 11–20
COMPORTEMENT CONCURRENTIEL	
520a.1 Montant total des pertes financières découlant des poursuites judiciaires liées à des pratiques anticoncurrentielles	Le CN n'a pas subi de pertes financières découlant de procédures judiciaires liées à des pratiques anticoncurrentielles pour les exercices 2022 à 2025.
GESTION DES ACCIDENTS ET DE LA SÉCURITÉ	
540a.1 Nombre d'accidents et d'incidents	Supplément de données 2025 / Index GRI et SASB , p. 9
540a.2 Nombre de 1) fuites résultant d'un accident et de 2) fuites ne résultant pas d'un accident	Supplément de données 2025 / Index GRI et SASB , p. 10
540a.3 Nombre d'infractions visées par des recommandations de la FRA	Supplément de données 2025 / Index GRI et SASB , p. 10
540a.4 Fréquence des inspections internes de l'intégrité des rails	Supplément de données 2025 / Index GRI et SASB , p. 10; Rapport sur le développement durable 2024 , p. 11–20
MESURES DES ACTIVITÉS	
000.A Nombre de wagons complets transportés	Supplément de données 2025 / Index GRI et SASB , p. 5; Rapport annuel 2025 , p. 1
000.B Nombre d'unités intermodales transportées	Supplément de données 2025 / Index GRI et SASB , p. 5; Rapport annuel 2025 , p. 1
000.C Milles de voie	Supplément de données 2025 / Index GRI et SASB , p. 5; Rapport annuel 2025 , p. 1
000.D Tonnes-milles commerciales (TMC)	Supplément de données 2025 / Index GRI et SASB , p. 5; Rapport annuel 2025 , p. 1
000.E Effectif	Supplément de données 2025 / Index GRI et SASB , p. 5; Rapport annuel 2025 , p. 1

PERSONNE-RESSOURCE

Nous vous invitons à nous transmettre vos commentaires et questions sur le présent rapport. Pour ce faire, veuillez communiquer avec :

François Bélanger
Premier directeur principal, Développement durable
sustainability@cn.ca

Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada
935, rue de La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec) H3B 2M9

Téléphone : 1 888 888-5909

SUR LA PHOTO

Ci-dessus : Cedar Vale, Colombie-Britannique (Photo prise par Daniel Szekely, membre du personnel du CN)
Couverture : Stéphanie Proulx, cheffe de train, Kalin Rehaluk, directeur de terminal

Dans le présent document, « Compagnie » et « CN » désignent la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada et, selon le contexte, ses filiales à part entière.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS : Certains énoncés contenus dans le présent rapport constituent des « énoncés prospectifs » au sens de la *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* des États-Unis et selon les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, y compris des déclarations fondées sur les évaluations et les hypothèses de la direction ainsi que sur les renseignements sur le CN qui sont accessibles au public. Ces énoncés, en raison de leur nature, impliquent des risques, des incertitudes et des hypothèses. Le CN met le lecteur en garde contre le fait que ses hypothèses pourraient ne pas s'avérer et qu'en raison de la conjoncture économique, ces hypothèses, qui étaient raisonnables au moment où elles ont été formulées, comportent un degré plus élevé d'incertitude. Ces énoncés prospectifs portent aussi notamment sur nos stratégies, objectifs et engagements en matière de développement durable, y compris nos objectifs climatiques et les résultats attendus des nouvelles technologies.

Les énoncés prospectifs ne sont pas une garantie de rendement futur et font intervenir des risques, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient entraîner une différence considérable entre les résultats, le rendement ou les réalisations réels du CN et les perspectives ou les résultats, le rendement ou les réalisations futurs sous-entendus par ces déclarations. Par conséquent, il est conseillé aux lecteurs de ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives. Les facteurs de risque importants qui pourraient influencer sur les déclarations prospectives dans le présent rapport comprennent, sans en exclure d'autres : les impacts de la conjoncture économique et commerciale en général, y compris les facteurs ayant des répercussions sur les chaînes d'approvisionnement mondiales comme les pandémies et les conflits ou tensions géopolitiques; les restrictions au commerce, les barrières commerciales, l'imposition de tarifs douaniers ou les modifications aux ententes de commerce international; la concurrence dans le secteur; la variabilité des taux d'inflation, de change et d'intérêt; les variations de prix du carburant; les nouvelles dispositions législatives et (ou) réglementaires; la conformité aux lois et règlements sur l'environnement; et les mesures prises par les organismes de réglementation et les réclamations ou procédures réglementaires; les mesures prises par les organismes de réglementation; l'augmentation des charges relatives à l'entretien et à l'exploitation; les menaces à la sécurité; la dépendance à l'égard de la technologie et les risques de cybersécurité connexes; le transport de matières dangereuses; les différents événements qui pourraient perturber l'exploitation, y compris les barrages illégaux sur les réseaux ferroviaires, et les événements naturels comme les intempéries, les sécheresses, les incendies, les inondations et les tremblements de terre; les changements climatiques; les négociations syndicales et les interruptions de travail; les réclamations liées à l'environnement; les incertitudes liées aux enquêtes, aux poursuites ou aux autres types de réclamations et de litiges; les risques et obligations résultant de déraillements; l'échéancier et la réalisation des programmes de dépenses en immobilisations; la disponibilité des carburants renouvelables, la compétitivité de leurs coûts et l'élaboration d'une nouvelle technologie de propulsion des locomotives; les risques d'atteinte à la réputation; la concentration des fournisseurs; la volatilité et les exigences en matière de capitalisation des régimes de retraite; de même que les autres risques décrits de temps à autre de façon détaillée dans des rapports déposés par le CN auprès des organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières au Canada et aux États-Unis, dont sa notice annuelle et son formulaire 40-F. Il convient également de se référer au rapport de gestion de la Compagnie (rapport de gestion) dans les rapports annuels et intermédiaires du CN, la notice annuelle et le formulaire 40-F, déposés auprès des organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières au Canada et aux États-Unis et disponibles sur le site Web du CN, pour une description des principaux facteurs de risque liés au CN.

Le CN a pris des engagements en matière de développement durable et s'est fixé des objectifs climatiques. Parallèlement, le CN continue d'évaluer l'incidence sur ses activités des initiatives, des plans et des propositions connexes qu'il et d'autres intervenants (y compris des organismes gouvernementaux, réglementaires et autres) mettent en œuvre en matière de changements climatiques et de réduction des émissions de carbone. La réalisation des objectifs climatiques du CN est soumise à plusieurs risques et incertitudes, notamment ceux qui sont décrits dans la section intitulée « Risques commerciaux - Réputation » située dans le rapport de gestion des rapports annuels et intermédiaires 2025 de la Compagnie. La réalisation de ces objectifs est également soumise à des circonstances indépendantes de la volonté de la Compagnie, notamment : la disponibilité et la compétitivité des coûts des carburants renouvelables, ainsi que le développement et la disponibilité de nouvelles technologies, telles que les technologies alternatives de propulsion des locomotives; et la coopération de tiers tels que les fournisseurs, les clients, les partenaires de la chaîne d'approvisionnement et les autorités de réglementation. Il n'y a aucune certitude que la Compagnie atteindra l'un ou l'ensemble de ces objectifs dans les délais impartis, ou que la réalisation de l'un de ces objectifs répondra à toutes les attentes de ses intervenants ou aux exigences légales applicables. L'incapacité de la Compagnie à atteindre ses objectifs climatiques ou à satisfaire les exigences des intervenants pourrait avoir une incidence négative importante sur sa marque et sa réputation.

Les énoncés prospectifs sont fondés sur l'information disponible à la date où elles sont faites. Le CN ne peut être tenu de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs pour tenir compte d'événements futurs ou de changements de situations ou de prévisions, à moins que ne l'exigent les lois sur les valeurs mobilières applicables. Si le CN décidait de mettre à jour une énoncé prospectif, il ne faudrait pas en conclure qu'il fera d'autres mises à jour relatives à cet énoncé, à des questions connexes ou à tout autre énoncé de nature prospective. L'information diffusée sur notre site Web ou accessible par son intermédiaire n'est pas intégrée par renvoi au présent rapport.



NOTRE ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'engagement responsable est au coeur même de la manière dont le CN bâtit un avenir durable. Au CN, notre priorité est d'être le chemin de fer nord-américain le plus sécuritaire, le plus efficace sur le plan opérationnel, le plus axé sur les clients et le plus efficient. Notre vision en matière de développement durable s'articule autour de cinq principes :

ENVIRONNEMENT

Exercer nos activités de manière à réduire au minimum notre impact environnemental, tout en fournissant des services de transport plus propres et plus durables à nos clients.

SÉCURITÉ

S'efforcer d'être le fournisseur de services de transport le plus sécuritaire en Amérique du Nord, en faisant la promotion d'une culture d'excellence en matière de sécurité.

CAPITAL HUMAIN

Offrir un milieu de travail sécuritaire, stimulant et inclusif, où les membres de notre personnel peuvent exploiter leur plein potentiel et être reconnus pour leur contribution à notre réussite.

COLLECTIVITÉS

Bâtir des collectivités plus sécuritaires et plus fortes en investissant dans le développement, en créant des avantages socio-économiques et en nous assurant d'ouvrir le dialogue avec tous les intervenants et les peuples autochtones.

GOVERNANCE

Améliorer sans cesse notre culture d'intégrité et notre conduite éthique en matière commerciale, établissant ainsi un lien de confiance avec tous les intervenants et les peuples autochtones.

Restez en contact avec le CN :



facebook.com/CNrail



instagram.com/cnrailway



x.com/CN_CommFR



linkedin.com/company/cn

www.cn.ca